

Recueil des décisions de la CLE

Décisions prises durant la phase
d'élaboration du SAGE

SOMMAIRE

CLE DU 06 JUIN 2006 : DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

CLE DU 19 MARS 2009 : VALIDATION DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC

CLE DU 15 AVRIL 2010 : VALIDATION DU SCENARIO TENDANCIEL ET CHOIX DES SCENARIOS ALTERNATIFS A ETUDIER

CLE DU 16 DECEMBRE 2010 : VALIDATION DES SCENARIOS ALTERNATIFS ET CHOIX POUR BATIR LA STRATEGIE

CLE DU 07 AVRIL 2011 : VALIDATION DE LA STRATEGIE DU SAGE COUESNON

CLE DU 29 NOVEMBRE 2011 : VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE COUESNON

CLE DU 12 JUILLET 2012 : ARRET DU PROJET DE SAGE PAR LA CLE

CLE DU 20 DECEMBRE 2012 : VALIDATION PAR LA CLE DU BILAN DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ET DES MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET DE SAGE ARRETE LE 12 JUILLET 2012 PAR LA CLE

SAGE COUESNON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Siège : FOUGERES COMMUNAUTE
Parc d'activités de l'Aumallerie - 35133 LA SELLE EN LUITRE

Séance du 6 juin 2006

L'an deux mil six, le six juin, à 18h, les membres de la Commission Locale de l'Eau, dûment convoqués, se sont réunis dans les locaux de Fougères Communauté situés à La Selle-En-Luitré, sous la présidence de Monsieur Marcel ROUSSEL, Président.

Nombre de membres en exercice : 52

	Membres présents	Membres excusés
I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	MM. ROUSSEL Marcel, Billé - LAHOUE Michel, Antrain - MALAPERT Jean, Montours - LEMAITRE André, Parigné - Mme BEAUCE Marie-louise, La Chapelle Janson - MM. ANGENARD Jean-Claude, Luitré - CHAPRON Roger, St Marc Le Blanc - COIRRE Jean-Pierre, Le Tiercent - GAUTIER Pierre, Romagné - ROGER Amand, St Germain en Cogles - PEPIN André, La Fontenelle - JOUAUX Pierre, Bazouges la Pérouse - COUAPEL Laurent, Marcillé Raoul - Mme CAHIERE Bernadette, Romazy - M. THOURY Michel, St James -MM. PRAUD Jean-Yves, GARDAN Joseph, CG 35 - M. LARIVIERE Patrick, CG50 - M. DUBREIL Louis, Synd. Mixte SCOT du Pays de Fougères	MM. GUICHAOUA Jean-Michel, Fougères - CARNET Marcel, St Marc S/Couesnon - Mme BARBELETTE Martine, La Chapelle St Aubert - MM. MICHEL Henri, Le Châtelier - SAUDRAIS Roger, Javené - Mme THOMAS Isabelle, CR de Bretagne, Mme HEURGUIER Frédérique CR Basse-Normandie - MM. COUET Christian, BENOIT Thierry, Mme SAUVEE Marie-Thérèse, CG35 - M. LEMETAYER Claude, Syndicat Mixte pour le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont St Michel
II - Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	MM. FEVRIER André, Chambre d'Agriculture 35 - GEDOUIN Jean, Chambre d'agriculture 50 - LEPRIEUR Louis, CCI du Pays de Fougères- LE LUHERNE Jacques, CGE - DAOULAS P., Eaux et Rivières de Bretagne - CAILLE Bernard, FDAAPPMA 35 -MM. HERY Jean-Michel, SMPBR - BICHON Vincent, Syndicats Hydrauliques - BERTIN Joël, Comité Canoë-kayak 35 -	Mme JACQ Marie-Françoise, SMPBC - M. ROBINARD André, Passiflore - M. LE MOALE, section régionale de la Conchyliculture -
III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	M. TOUFFET Charles, DIREN Bretagne - M. PICARD Alain, Sous-Préfecture de Fougères - M. LE GENTIL Robert, Agence de l'Eau Loire Bretagne - M. BURON S. DDAF35 - M. BLANCHIN William, DDAF 50 -	M. PAPAY P., Délégué Régional Conseil Supérieur de la Pêche -

Assistaient également : M. HEON B., Beauvoir - M. LEBEDEL JP, Passiflore - Mme GRAND M., SMPBR- Mme PIRON C. secrétaire

OBJET : COMPTE RENDU DE REUNION

.....

SAGE COUESNON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Siège : FOUGERES COMMUNAUTE
Parc d'activités de l'Aumallerie - 35133 LA SELLE EN LUITRE

M. ROUSSEL prononce un mot d'accueil et communique la liste des personnes excusées. Puis, constatant la présence de la majorité des membres en exercice, il ouvre la séance et soumet le compte rendu de la précédente réunion à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le premier point à l'ordre du jour est reporté en fin de séance. En effet, l'approbation du règlement intérieur requiert la présence des deux tiers au moins des membres de la CLE.

1) DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Le Président rappelle que la Commission Locale de l'Eau n'a pas vocation, ni compétence juridique, pour mettre en œuvre ses décisions. Elle doit arbitrer, proposer, vérifier la cohérence des projets, débattre et organiser les financements nécessaires à l'élaboration du SAGE COUESNON.

Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur une structure qui sera chargée de la maîtrise d'ouvrage du SAGE.

Or, il s'avère qu'aucune structure intercommunale existante ne soit représentative à l'échelle du bassin versant. La création d'un syndicat mixte a été évoquée mais elle nécessite une longue procédure.

Aussi, pour permettre le lancement du SAGE COUESNON le plus tôt possible, la forme associative a été envisagée, à l'instar du SAGE SELUNE.

A l'issue des discussions et rencontres entre les différentes collectivités intervenantes sur le bassin versant et concernées par la politique de l'eau, il a été créé une association regroupant ces collectivités, dénommée :

« LE BASSIN DU COUESNON ».

Le Président donne lecture des statuts déposés à la Sous-Préfecture de Fougères le 3 mai 2006.

Cette association va permettre de démarrer l'étude du SAGE en attendant d'approfondir la réflexion sur le type de structure à mettre en place pour regrouper l'ensemble des acteurs du bassin versant (syndicat mixte, Etablissement Public Territorial de Bassin...)

A l'invitation du Président, M. THOURY évoque brièvement l'expérience du SAGE SELUNE.

Après lecture des statuts et discussion, les membres de la CLE décident de confier la maîtrise d'ouvrage du SAGE COUESNON à l'association « le bassin du Couesnon ».

La DDAF ayant fait observer l'absence de mention d'un commissaire aux comptes dans les statuts, le Président précise que l'association devra effectivement désigner une personne pour la vérification de la comptabilité.

SAGE COUESNON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Siège : FOUGERES COMMUNAUTE
Parc d'activités de l'Aumaillerie - 35133 LA SELLE EN LUITRE

2) MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le Président présente les modalités de fonctionnement, proposées par le Bureau, pour l'association « le bassin du Couesnon » :

- création de deux postes, niveau ingénieur environnement ;
- implantation d'une structure mobile sur le site de l'Aumaillerie, à proximité immédiate du bâtiment de Fougères Communauté, pour l'installation des bureaux (à raccorder aux réseaux d'électricité/télécommunication), et dans l'attente d'espaces disponibles dans les locaux de Fougères Communauté ;
- achat de mobiliers, matériels bureautiques et informatiques (y compris logiciels) ainsi qu'un véhicule de service.

Après discussion, les membres de la CLE :

- approuvent le dispositif à mettre en place dans l'objectif d'un fonctionnement autonome de la cellule d'animation dans les meilleurs délais ;
- donnent pouvoir au Président et aux vice-présidents pour le recrutement du personnel.

Concernant le choix du personnel, M. LE GENTIL présente également l'intérêt de recruter 1 chef de projet, niveau ingénieur confirmé, et 1 technicien.

3) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Président présente le projet de budget 2006 établi sur la base d'une année complète. Les besoins de financement seront ajustés au prorata du nombre de mois de fonctionnement de la cellule d'animation.

Concernant la répartition des dépenses, M. LE GENTIL précise que l'Agence de l'Eau dissocie les frais d'études et l'ensemble des dépenses liées à l'animation (y compris les achats de matériel la première année qui peuvent être imputés en investissement).

Le Président rappelle que les subventions couvrent 80% des dépenses au moins, peut-être davantage les premières années (certains SAGE ont été financés à 100%).

L'autofinancement restant à la charge des collectivités sera couvert par une contribution basée sur la production d'eau, telle que définie dans les statuts de l'association « le bassin du COUESNON ».

M. HERY confirme l'engagement du SMPBR sur le SAGE COUESNON pour la période des études. Il souhaite néanmoins refaire le point dans trois ans, afin que l'ensemble des usagers soit sollicité et pas exclusivement les producteurs d'eau.

M. ROUSSEL remercie le SMPBR pour sa participation qui va représenter environ 50% de la part d'autofinancement, compte tenu du nombre de m3 prélevés sur le bassin versant.

SAGE COUESNON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Siège : FOUGERES COMMUNAUTE
Parc d'activités de l'Aumallerie - 35133 LA SELLE EN LUITRE

Après discussion, les membres de la CLE :

- approuvent le plan de financement ci-annexé ;
- sollicitent l'aide financière de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le montant de la contribution est évalué à 0.00346 €/m³, suivant l'autofinancement prévu au budget 2006 et sur la base d'une production d'eau estimée à environ 10 millions de m³.

Par ailleurs, il est convenu de fixer le montant de la cotisation forfaitaire annuelle à 100 €, pour chaque collectivité adhérente.

4) CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le Président rappelle que les membres de la CLE ont été invités à s'inscrire dans les différentes commissions créées lors de la précédente séance.

Un tableau récapitulatif des groupes de travail ainsi constitués sera joint au compte rendu.

Suivant l'avancement des études et selon les besoins, d'autres commissions pourront être créées, notamment pour la communication.

5) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le quorum étant atteint, le Président donne lecture du projet de règlement intérieur.

Quelques points sont modifiés ou complétés, notamment :

- en préambule, les références aux textes réglementaires ;
- à l'article n°7 relatif à l'animation, rédiger une version non nominative et mentionner l'association désignée structure porteuse en début de séance;
- à l'article n°5, suppression du dernier paragraphe « la CLE auditionne... » (cf. art.9).

Le règlement, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

6) QUESTIONS DIVERSES

La CLE prend acte du changement de représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak : M. Joël BERTIN remplace Mme Gillette TREGARO, en tant que délégué titulaire.

Le Président précise que les membres suppléants ont été convoqués à cette séance et sollicite l'avis de l'assemblée sur la poursuite de cette démarche.

SAGE COUESNON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Siège : FOUGERES COMMUNAUTE
Parc d'activités de l'Aumallerie - 35133 LA SELLE EN LUITRE

Les membres présents conviennent d'inviter systématiquement les délégués suppléants, pour faciliter la transmission des informations et assurer le quorum aux réunions.

Une présentation de la Directive Cadre sur l'Eau sera proposée à la prochaine séance.

Le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h45.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



COMPTE RENDU REUNION DE LA CLE

Jeudi 19 Mars 2009

Ordres du jour

- **Rappel des étapes et de la portée juridique des SAGE ainsi que du calendrier du SAGE Couesnon**
- **Présentation et validation de la synthèse de l'état des lieux et diagnostic du SAGE Couesnon**
- **Présentation des journées de terrain amorçant la phase des scénarios**

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	STATUT	Présent	Excusé
	Conseil Régional de Bretagne	THOMAS Isabelle	Présidente de la Commission de l'environnement et du cadre de vie	Titulaire		
	Conseil Régional de Bretagne	MEVEL Gérard	Vice-président du CR B	Suppléant		X
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGUIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN	Titulaire		
	Conseil Régional de Basse-Normandie	LECOSTEY Jacques	Membre de la Commission permanente du CR BN	Suppléant		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud	Titulaire		
	Conseil Général de la Manche	LARIVIERE Patrick	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SOURDIN Marie-Françoise	Adjointe au maire de Saint Hilaire des Landes - Vice-présidente de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	Titulaire		X
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	JOURDAN Cédric	Conseiller Municipal de Fleurigné	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	FAMBON Christophe	Maire de Roz sur Couesnon	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DUBREIL Patrick	Adjoint au Maire de St Etienne en Cogles	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUX Yvon	Adjoint au Maire de Mézières sur Couesnon	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPRON Roger	Adjoint au Maire de St Marc le Blanc	Suppléant		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré	Suppléant		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PRODHOMME Pierre	Maire de St Jean sur Couesnon	Suppléant	X	
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James	Titulaire		X
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré	Titulaire		
	Représentants des Maires de la Manche	CUDELOU Alain	Maire de Sacey	Suppléant		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles	Titulaire		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	AUNEAU Marie-Thérèse	Maire de St Aubin du Cormier	Suppléant		
	Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson	Titulaire	X	

Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		Titulaire	X
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard		Titulaire	X
	Chambre d'Agriculture de la Manche	CARNET Jean-Pierre		Suppléant	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	DESROZIERS Michel		Titulaire	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis		Suppléant	X
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	CAILLE Bernard	Vice Président	Titulaire	X
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	LORAND Jean-Paul	Secrétaire	Suppléant	
	Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	HARDY Max		Titulaire	
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël		Titulaire	X
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	TREGARO Gillette		Suppléant	
	Syndicat ostréicole de la baie du Mont St Michel et de Cancale	PICHOT-LOUVET	Président	Titulaire	
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves	Président	Titulaire	
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	Titulaire	X
	Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président	Titulaire	X
	Syndicat de la propriété rurale	DE COURCY Emmanuel		Titulaire	X
	UFC-Que choisir	DIEULESAINT Jacqueline		Titulaire	
	Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves		Titulaire	X
	Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur	Titulaire	X
	Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe	Titulaire	X
	Association La Passiflore	ROBINARD André	Vice Président	Suppléant	
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DIREN Service de Bassin Loire-Bretagne			Titulaire	X
	DIREN Bretagne	LE DAFNIET Serge		Titulaire	X
	Sous-préfecture de FOUGERES	GAUTHIER Guy		Titulaire	X
	Sous-préfecture d'AVRANCHES			Titulaire	
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	SCIERS Viviane		Titulaire	X
	DDAF MISE 35	PINARD Martine		Titulaire	
	DDAF MISE 50	BRUN Rémy		Titulaire	X
	DDAF	LAINE Christian		Titulaire	
	DDE			Titulaire	
	DDASS Service santé - environnement	POUËSSEL Michel		Titulaire	X
	DDAM	NADAUD François	Directeur Départemental	Titulaire	X
	IFREMER CRESCO	LE BEC		Titulaire	
	ONEMA Délégation Régionale	NIHOARN Alix	Adjoint	Titulaire	X

Assistaient également : Hugues LALLEMAND, chambre d'agriculture 50 ; Anne RICHO, Conseil Général 35, Jacques MARREC et Anne-Sophie GUILLOU, bureau d'étude SCE, Sylvie LE ROY et François-Xavier DUPONCHEEL, SAGE Couesnon

Rédaction : François-Xavier Duponcheel

Les documents projetés lors de la réunion sont fournis avec le compte rendu. Ne seront relatés ici que les commentaires importants issus des discussions.

Monsieur Marcel Roussel préside cette réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il excuse plusieurs personnes et rappelle les ordres du jour. Il précise également que le fait d'avoir indiqué la mention « validé par la CLE en mars 2009 » sur les documents n'empêchait pas d'apporter d'éventuelles corrections qui pourraient être ajoutées sous forme d'erratum.

Madame Le Roy rappelle les étapes et la portée juridique des SAGE ainsi que le calendrier du SAGE Couesnon (voir document de présentation ci-joint).



Monsieur Marrec entame la présentation de la synthèse du travail sur l'état des lieux et le diagnostic (voir document de présentation ci-joint).

Qualité des milieux

Madame Harvey s'étonne que la Tamoute ne soit pas identifiée comme bassin versant faisant l'objet de problème de colmatage.

Madame Le Roy confirme que le colmatage des cours d'eau n'est pas un problème sur le bassin versant de la Tamoute.

Qualité des eaux

Monsieur Bichon indique que les résultats de concentrations en phosphore élevées sur les polders sont liées à la particularité de ces sols, naturellement riche en phosphore. En effet les ions calciums (ph basique) fixent le phosphore. D'un autre côté, ces sols possèdent des complexes argilo-humiques qui retiennent moins bien les ions phosphore.

Madame Le Roy indique que les teneurs en phosphore élevées dans les polders sont d'autant plus étranges que les taux de nitrates dans les eaux sont faibles. Ceci semble donc écarter l'hypothèse d'un apport en éléments minéraux trop important par les agriculteurs.

Monsieur Giovanni précise que plus on retourne le sol, plus il y a un risque de départ de phosphore par ruissellement. Or dans les polders, on est en présence d'une agriculture axé sur les grandes cultures/cultures légumières. Il considère également qu'en Bretagne les concentrations en phosphore dans les sols sont élevées car soumis à une pression en déjections animales importante. Il faudra beaucoup d'efforts et de temps avant de revenir à un taux convenable.

Monsieur Gautier, de par son expérience d'agriculteur, répond qu'il faut toujours amender en phosphore pour ne pas avoir de carence et des pertes de rendement.

Monsieur Marrec confirme les propos de monsieur Giovanni mais indique néanmoins que la situation des polders est particulière car ils ne font pas l'objet d'apport de déjections animales.

Gestion quantitative

Monsieur Guillard précise que les polders sans digue de protection ne seraient inondés que par grandes marées ou grandes tempêtes. Contrairement aux polders hollandais où ils sont obligés de pomper régulièrement pour évacuer l'eau.

Monsieur Marrec précise que l'enjeu principal est l'alimentation en eau potable dont les objectifs rejoignent ceux de la qualité des eaux brutes. L'enjeu « inondations » n'a encore une fois pas été retenu, sauf avis contraire des membres de la CLE.

Monsieur Boivent confirme que l'alimentation en eau potable est le premier enjeu.

Madame Harvey se demande si les quantités d'eau prélevée ne pourraient pas être mieux réparties pour éviter les fortes pressions à Antrain.

Monsieur Marrec répond que l'on prélève là où on en a besoin. Il indique également que ces questions sont traitées par ailleurs dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable. Le SAGE pourrait intervenir sur cette problématique en favorisant les économies d'eau.



Monsieur Roussel rappelle qu'il est prévu un retour d'eau depuis Rennes en période d'étiage.

Monsieur Boivent précise que Rennes obtiendrait l'autorisation de prélever davantage à condition de renvoyer de l'eau en période critique.

Monsieur Giovanni demande si l'on a une idée sur la capacité d'approvisionnement des eaux souterraines.

Monsieur Marrec explique que c'est très compliqué de connaître cette information et que cela nécessite des investigations longues et coûteuses.

Monsieur Lemaitre se demande comment l'on peut agir sur la vulnérabilité en zones inondables.

Monsieur Marrec répond que l'idée, c'est de limiter l'impact des crues sur les infrastructures situées en zones inondables.

Monsieur Guillard s'étonne encore une fois du classement en zone inondable des secteurs des polders et Pontorson et craint les conséquences d'une interdiction des permis de construire sur ces zones.

Monsieur Larivière répond que c'est toute la difficulté des classements de la DIREN. Aujourd'hui les bords du Couesnon sont identifiés en zones inondables de Pontorson jusqu'au Mont-Saint-Michel. Il faut donc évaluer l'aléa point par point dans le cadre des PLU. Depuis la canalisation du Couesnon, il n'y a jamais eu de débordement du Couesnon, mais on observe des remontées de nappes en période hivernale.

Monsieur Bichon ajoute qu'il faut veiller à ce que les zones d'expansion de crue puissent jouer leur rôle.

Pour conclure, sur le sujet des inondations, Madame Le Roy propose de faire un erratum sur la carte RESU 04 de l'état des lieux, remplaçant l'expression « les zones des polders et de Pontorson seraient inondées » par « les zones des polders et de Pontorson seraient **inondables ou susceptibles d'être inondées** si des digues de protection n'existaient pas » ;

Baie du Mont-Saint-Michel

Monsieur Giovanni rappelle que des mesures de 1995 sur la chair des poissons de la Loisançe montraient des concentrations élevées en lindane, atrazine. Il s'interroge aussi sur les résultats élevés en lindane au point RNO de la baie (p179 de l'état des lieux)

Madame Le Roy répond que le lindane est interdit depuis quelques années et se demande comment le SAGE peut faire plus.

Monsieur Marrec dit que par rapport aux micropolluants, il n'y a pas de teneurs supérieures aux moyennes nationales en baie du Mont-Saint-Michel contrairement à la rade de Brest ou la baie de Seine.

Monsieur Desdoigts répond que l'on ne peut pas comparer la baie du Mont-Saint-Michel avec la rade de Brest et la rade de Lorient car les activités conchyliques sont absentes de ces dernières. La problématique de la baie du Mont-Saint-Michel est beaucoup plus complexe.



Il regrette que l'on renvoie aux calendes grecques la réalisation d'objectifs sur la baie du Mont-Saint-Michel sous prétexte qu'il faille entrevoir la baie dans son ensemble. Il y a effectivement un brassage des eaux venant des différentes rivières se jetant dans la baie, voir même une influence des rivières telle que la Rance, mais ce n'est pas une raison pour que les acteurs du bassin versant du Couesnon n'agissent pas dès maintenant. Il y a des problèmes d'eutrophisation près de l'exutoire du Couesnon, il faut donc s'en occuper dès maintenant.

Monsieur Marrec répond que ce n'est pas le sens des propos. L'idée c'est de réfléchir aux problèmes avec tous les SAGE de la baie afin d'être efficace.

Monsieur Giovanni indique que l'enjeu est d'autant plus important que le cycle de renouvellement de la baie est de 5 ans (20 % par an).

Madame Le Roy rappelle que la difficulté rencontrée sur la baie a été de ne pas avoir toutes les données qui nous permettraient de conclure sur l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015. Elle annonce qu'une réunion est prévue le 02 avril 2009 avec des interventions d'Ifremer, des agences de l'eau, du conservatoire du littoral et de l'université de Rennes 1 pour essayer d'y voir plus clair sur les problèmes et les enjeux. Les chercheurs d'Ifremer, même s'ils sont membres de la CLE, ne souhaitent intervenir qu'à l'échelle de la baie.

Synthèse et hiérarchisation des différents enjeux

Monsieur Giovanni aimerait que l'on définisse dès ce soir les méthodes qui permettront d'atteindre les objectifs.

Monsieur Marrec répond qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de définir la manière d'atteindre les objectifs mais plutôt de se mettre d'accord sur ceux-ci.

Madame Harvey rebondit en indiquant que la troisième colonne du tableau page 81 et 82 du diagnostic fait plus référence à des sous-objectifs qu'à des moyens envisageables. La forme a de l'importance dans ce genre de documents officiels.

Madame Le Roy propose d'apporter un erratum pour les remarques de ce soir :

- Légende de la carte RESU04 : Les zones des polders et de Pontorson seraient inondables si des digues de protections n'existaient pas.
- Tableau p81-82 du diagnostic : Remplacer Moyens envisagés par sous objectifs.

Par ailleurs, d'autres erreurs, notamment sur la partie gestion quantitative, ont été relevées juste après l'impression des documents. Celles-ci seront également relevées dans l'erratum.

Monsieur Roussel propose à l'assemblée de voter pour la validation des documents d'état des lieux et diagnostic.

Résultat : 24 voix pour la validation, 2 voix contre et 3 abstentions.

La phase d'état des lieux et de diagnostic du SAGE Couesnon est validée.

Madame Le Roy présente la suite du travail sur lequel la CLE devra se pencher à savoir la phase de scénarios (voir document de présentation ci-joint).

Monsieur Guillard demande s'il est possible de se faire remplacer lors des commissions thématiques.



Madame Le Roy répond qu'il n'y a pas de problème et que c'était déjà le cas lors des dernières commissions.

Monsieur Giovanni souhaiterait que les personnes déléguées soient présentes à chaque réunion afin d'avancer efficacement.

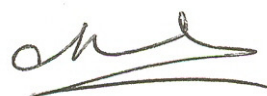
Il demande à son tour si l'on pourra aller plus loin en matière de bilan et de description des systèmes d'exploitation.

Madame Le Roy répond qu'il pourra toujours apporter des éléments complémentaires.

Monsieur Roussel rappelle également que les membres de la CLE sont invités à participer au bureau de la CLE du mardi 07 avril 2009 et la CLE du mardi 21 avril 2009 afin de donner un avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne et son additif ainsi que sur le programme de mesures 2010-2015. Cet avis est demandé par l'AELB et la DIREN dans le cadre de la consultation des assemblées qui s'étale sur la période de janvier à avril 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Roussel remercie l'ensemble des membres de la CLE et lève la séance.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE

Jeudi 15 avril 2010

Ordres du jour

- Présentation de la synthèse du scénario tendanciel (ensemble des scénarios tendanciels traités partiellement dans chacune des commissions thématiques) soumis à validation
- Présentation des scénarios contrastés proposés par thématique lors des commissions thématiques
- Travail par groupe sur ces scénarios
- Restitution, échanges et décision sur les scénarios retenus, qui seront étudiés par SCE et l'AFIP dans le cadre de leur prestation.

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	STATUT	Présent	Excusé
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Conseil Régional de Bretagne	THOMAS Isabelle	Présidente de la Commission de l'environnement et du cadre de vie	Titulaire		X
	Conseil Régional de Bretagne	MEVEL Gérard	Vice-président du CR B	Suppléant		X
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGUIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN	Titulaire		X
	Conseil Régional de Basse-Normandie	LECOSTEY Jacques	Membre de la Commission permanente du CR BN	Suppléant		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud	Titulaire		
	Conseil Général de la Manche	LARIVIERE Patrick	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SOURDIN Marie-Françoise	Adjointe au maire de Saint Hilaire des Landes - Vice-présidente de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	JOURDAN Cédric	Conseiller Municipal de Fleurigné	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	FAMBON Christophe	Maire de Roz sur Couesnon	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DUBREIL Patrick	Adjoint au Maire de St Etienne en Cogles	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUX Yvon	Adjoint au Maire de Mézières sur Couesnon	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPRON Roger	Adjoint au Maire de St Marc le Blanc	Suppléant		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré	Suppléant	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PRODHOMME Pierre	Maire de St Jean sur Couesnon	Suppléant		X
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James	Titulaire	X	
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré	Titulaire		
	Représentants des Maires de la Manche	CUDELOU Alain	Maire de Sacey	Suppléant		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles	Titulaire	X	

Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	AUNEAU Marie-Thérèse	Maire de St Aubin du Cormier	Suppléant	
Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson	Titulaire	

Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		Titulaire	X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard		Titulaire	X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	CARNET Jean-Pierre		Suppléant		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	DESROZIERS Michel		Titulaire		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis		Suppléant	X	
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	HEULOT Jacques		Titulaire		X
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	LORAND Jean-Paul	Secrétaire	Suppléant		
	Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	HARDY Max		Titulaire		X
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël		Titulaire		X
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	TREGARO Gillette		Suppléant		
	Syndicat ostréicole de la baie du Mont St Michel et de Cancale	PICHOT-LOUVET	Président	Titulaire		
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves	Président	Titulaire		X
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	Titulaire	X	
	Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président	Titulaire	X	
	Syndicat de la propriété rurale	DE COURCY Emmanuel		Titulaire		
	UFC-Que choisir	DIEULESAINT Jacqueline		Titulaire	X	
	Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves		Titulaire	X	
	Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur	Titulaire	X	
	Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe	Titulaire	X	
	Association La Passiflore	ROBINARD André	Vice Président	Suppléant		

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DIREN Service de Bassin Loire-Bretagne			Titulaire		
	DIREN Bretagne	LE DAFNIET Serge		Titulaire	X	X
	Sous-préfecture de FOUGERES	GAUTHIER Guy		Titulaire	X	
	Sous-préfecture d'AVRANCHES	GIRAUD Jean-Marc		Titulaire		
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	SCIERS Viviane		Titulaire		
	DDAF MISE 35	PINARD Martine		Titulaire		
	DDAF MISE 50	BRUN Rémy		Titulaire	X	
	DDAF 35	LAINÉ Christian		Titulaire	X	
	DDE 50			Titulaire		
	DDASS Service santé - environnement	POUËSSEL Michel		Titulaire	X	
	DDAM 35	FAIST Benoit	Directeur Départemental	Titulaire		
	IFREMER CRESCO	LE BEC Claude		Titulaire		
	ONEMA Délégation Régionale	THIEUX Morgane		Titulaire	X	

Assistaient également :

Mr AUBIN, Fédération 35 pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
 GRAND Magali, SMPBR
 LE ROY Sylvie, SAGE Couesnon
 DUPONCHEEL François-Xavier, SAGE Couesnon

Rédaction : François-Xavier Duponcheel

Principales conclusions de la réunion

L'état tendanciel du SAGE Couesnon est validé.

Les membres de la CLE ont préparé la phase « scénarios contrastés » en proposant des pistes de réflexion pour répondre aux différents enjeux du SAGE.

Les documents projetés lors de la réunion sont fournis avec le compte rendu. Ne seront relatés ici que les commentaires importants issus des discussions.

Monsieur Marcel Roussel président du SAGE présente l'ordre du jour de la réunion. La première partie de la réunion sera consacrée à la présentation du scénario tendanciel avant de passer au travail en petits groupes afin de proposer des pistes de réflexion qui permettront au bureau d'étude SCE de construire les scénarios alternatifs.

Il rappelle également que le SAGE est un document qui reste évolutif et qui pourra donc être rectifié dans le futur en fonction des nouvelles connaissances.

Madame Le Roy rappelle donc les différentes étapes de la phase « scénarios » et les rôles respectifs des 2 bureaux d'études SCE et AFIP avant de laisser le bureau d'étude SCE présenter le scénario tendanciel. (cf document de présentation ci-joint)

Madame Chardon présente les résultats issus du travail des commissions thématiques permettant la définition des scénarios tendanciels pour les différents enjeux relevés dans la phase « diagnostic ». (cf document de présentation ci-joint)

Monsieur Larivière indique que l'agglomération rennaise va augmenter ses prélèvements dans le Couesnon avec la reconstruction de l'usine de Mézières et que ceci impactera l'aval du Couesnon. Il aimerait que l'on mesure bien cet impact notamment vis-à-vis de la perte du potentiel de dilution de la pollution en aval.

Madame Le Roy répond qu'une réunion de la CLE est prévue le 29 avril 2010 au cours de laquelle le projet de reconstruction, les augmentations de prélèvements prévues ainsi que leurs impacts seront présentés par le SMPBR. , la CLE étant effectivement sollicitée par les services de l'Etat pour donner un avis sur ce projet. Les premiers éléments indiquent que les impacts resteront à priori limités car l'augmentation des prélèvements (+ 2 millions m³) aura lieu plutôt l'hiver et qu'en période d'étiage le SMPBR prévoit de renvoyer de l'eau vers le Couesnon (acté dans le schéma départemental d'AEP). Une étude plus poussée du dossier de demande d'autorisation sera réalisée avant la réunion du 29 afin d'avoir tous les éléments pour donner un avis sur le projet.

Monsieur Lainé ajoute que le dossier est en cours d'instruction par les services de l'Etat, et que ces derniers ont été très vigilants sur le respect des débits réservés.

Monsieur Roussel répond que la CLE est sollicitée et qu'elle donnera donc son avis et pourra demander des compléments d'information même si les services de l'Etat estiment que tout est respecté.

Monsieur Boivent indique qu'il a réuni le bureau du SMPBC à ce sujet et qu'il fera remonter les remarques lors de la réunion du 29 avril 2010. Les besoins de l'agglomération de Rennes ne doivent pas être résolus uniquement par une augmentation des prélèvements sur le bassin du Couesnon. Il ne faudrait pas que les augmentations des prélèvements du SMPBR compromettent le développement des agglomérations du bassin versant du Couesnon.

Monsieur Marrec précise que les besoins futurs de l'agglomération rennaise ne seront pas uniquement comblés avec l'eau du bassin du Couesnon. Le schéma départemental prévoit également des travaux d'interconnexions avec Arzal.

Madame Harvey s'étonne que le document indique que tout va bien pour les eaux souterraines. En effet, comme expliqué en commission, les points de mesures ne semblent pas être tout à fait représentatifs de l'état de la masse d'eau souterraine. Elle demande à ce que le SAGE prévoit une recherche mieux adaptée sur ce sujet.

Madame Le Roy répond que les points qui posent problème dans le diagnostic (concentration supérieure à 50mg/l de NO₃) sont des mesures réalisées à moins de 10 m de profondeur. Les points de suivi à 50, 80 m ne présentent pas de dépassement.

Madame Harvey répond qu'à cette profondeur on ne retrouve pas de nitrates car le milieu est réducteur.

Monsieur Marrec répond qu'effectivement dans la plupart des cas en profondeurs les milieux sont réducteurs. Il ajoute que sur ce point la DCE semble très peu ambitieuse et que la CLE peut donc suivre un peu plus précisément ce qui se passe en profondeur.

Madame Harvey ajoute que le SAGE ne doit pas afficher une bonne qualité des eaux profondes notamment vis-à-vis des personnes qui utilisent des puits privés.

Madame Harvey est gênée par l'affichage en vert (bon) des pesticides dans le tableau de synthèse. Même si cet affichage tient compte des règles de la DCE (et non de l'objectif plus ambitieux que s'est fixé la CLE), il est important de ne pas afficher ce « bon état » surtout parce que les stations de production d'eau potable ne traitent pas toutes les pesticides.

Madame Harvey s'interroge également sur le commentaire page 43 du rapport sur l'état tendanciel qui indique que la qualité d'eau en phosphore est plutôt bonne. Elle serait plutôt mauvaise compte tenu des résultats connus.

Monsieur Marrec répond que c'est effectivement une erreur. En effet les dernières investigations indiquent que la situation est moins bonne que celle présentée dans le diagnostic validé en février 2009.

Madame Le Roy ajoute que les données ne sont pas suffisantes pour pouvoir statuer sur l'état de certaines masses d'eau (Couesnon 2 ...).

Monsieur Giovanni dit que des études datant de 10 ans avaient montré que la Loisanse est polluée en phosphore notamment à cause de quelques industries agroalimentaires.

Monsieur Marrec répond que les industries respectent effectivement leur autorisation. Sauf que ces autorisations étaient autrefois élaborées en fonction d'obligation de moyens et non de résultats. De plus, la Loisanse concentre plusieurs industries qui même avec de bons systèmes d'épuration, associées à des rejets domestiques et agricoles impactent le cours d'eau.

Monsieur Giovanni souhaite que le paragraphe de la page 9 du document d'état tendanciel qui prend comme hypothèse la confiance dans le maïs sur le bassin de Fougères, soit revu.

Monsieur Marrec répond que ce n'est pas une hypothèse mais un avis unanime de la profession agricole et de ses techniciens. Il indique qu'en comparaison avec d'autres secteurs où la situation est différente (climatique, économique ...) les agriculteurs remettent en cause le système maïs, ce qui n'est pas du tout le cas sur le bassin versant du Couesnon.

Monsieur Giovanni répond que le CERGIV (Centre d'Economie Rurale et de Gestion d'Ille et Vilaine) indique que ceux qui s'en tirent le mieux actuellement sont ceux qui ont 70 % d'herbe.

Madame Le Roy répond qu'il ne s'agit pas ici de juger ce qui marche le mieux mais d'essayer de dessiner ce qui va se passer en tendance compte tenu des évolutions économiques.

Monsieur Roussel ajoute que des alternatives pourront être proposées lors du travail en groupe de la deuxième partie de réunion. Cela fait partie de l'élaboration des scénarios contrastés et non du scénario tendanciel.

Monsieur Février explique que les exploitations du bv du Couesnon sont en majorité petites avec des sols riches et que le seul moyen de s'en sortir c'est de faire du maïs ensilage. Si l'on veut que les agriculteurs fassent du « tout herbe », il faut leur en donner les moyens. L'extensif, c'est de la surface avec peu d'agriculteurs !

Monsieur Guillard rajoute que l'on compare les résultats de 60 fermes dont la situation n'est pas comparable avec la plupart des situations des agriculteurs.

Monsieur Giovanni n'est pas non plus d'accord avec l'idée que le nombre d'exploitations porcines va stagner. Le CODERST indique plutôt une augmentation en Ille et Vilaine.

Monsieur Guillard répond que le nombre de porcs régresse en faveur des pays de l'est de l'Europe, et notamment l'Allemagne.

Monsieur Marrec acquiesce les propos de monsieur Guillard mais ajoute que l'on observe également une concentration (augmentation de la taille des exploitations). Et cette concentration se fait sur d'autres secteurs que le bassin versant du Couesnon.

Madame Harvey souhaite rectifier la phrase page 10 du document « scénario tendanciel » : « Les systèmes classiques (système basé sur le maïs) offrent une sécurité importante » par « Les systèmes classiques (système basé sur le maïs) offrent un sentiment de sécurité important ».

Monsieur Guillard explique que certains agriculteurs peuvent effectivement se permettre de travailler avec un autre système, mais ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux. Il faut aussi penser aux consommateurs qui ont un faible pouvoir d'achat lorsque l'on parle de passer à 20% en agriculture biologique.

Madame Harvey répond que c'est plus un problème d'organisation du foncier que de taille d'exploitation. C'est pour cela qu'il faut travailler sur ce sujet également.

Monsieur Marrec ajoute que le blocage n'est pas tant lié à l'aspect économique qu'à l'aspect culturel.

Madame Harvey demande pourquoi il est indiqué que les retours d'expériences sur les circuits courts ne sont pas positifs (cf page 10 doc scénario tendanciel).

Monsieur Marrec répond que le circuit court fonctionne uniquement s'il y a une grande agglomération à côté.

Monsieur Giovanni présente le rapport de monsieur Barnier, ancien ministre de l'agriculture : objectif terre 2020. Ainsi que le livre : La réforme de la PAC au-delà de 2013.

Madame Thieux demande à ce que la partie qualité des milieux aquatiques ne soit pas délaissée au profit de la partie qualité d'eau.

Monsieur Marrec répond qu'a priori, au vu des budgets des syndicats de bv, l'objectif de bon état 2015 des milieux aquatiques ne sera pas atteint.

Madame Thieux insiste sur le problème des matières organiques qui peuvent être responsables du colmatage des cours d'eau.

Monsieur Marrec répond qu'à ce sujet l'arrêté de définition du bon état de janvier 2010 indique que les limites de bon état pour le paramètre COD pourront être revues à la baisse pour devenir moins contraignantes dans certaines régions et notamment en Bretagne. En effet, on s'est rendu compte que de nombreux cours d'eau avec des concentrations élevées en MO peuvent avoir des bons indicateurs biologiques.

Monsieur Louis Dubreil rappelle qu'il va falloir prendre en compte à la fois les préoccupations environnementales mais aussi le développement de notre économie. Ce sont tous les acteurs, collectivité, agriculteurs, services de l'Etat ... qui devront trouver un compromis.

Monsieur Bichon aimerait avoir plus de données techniques qui permettent de comparer la surface nécessaire pour produire une quantité donnée de lait avec du maïs d'une part et de l'herbe d'autre part.

Monsieur Roussel indique que cela concerne les scénarios contrastés.

Monsieur Larivière souligne la diversité du débat. Il insiste sur l'importance de prendre en compte les préoccupations environnementales dans l'avenir.

Monsieur Thoury indique qu'il faut maintenant réfléchir sur les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de bon état des eaux de 2015, 2021 voir 2027. Il y a aura des scénarios plus ou moins ambitieux et ce sera à la CLE de prendre sa décision.

Monsieur Roussel procède au vote pour valider le document sur l'état tendanciel du bassin versant du Couesnon. Celui-ci est validé avec l'accord de l'ensemble des membres présents sauf monsieur Giovanni qui s'abstient.

Monsieur Roussel invite donc les membres de la CLE à se répartir en trois groupes pour travailler sur des pistes de réflexion pour les scénarios contrastés.

Le résultat du travail de chaque groupe est restitué à l'ensemble des membres. Un tableau reprenant les différentes pistes de réflexion est joint au compte rendu.

Madame Le Roy présente des pistes pour l'organisation des maîtrises d'ouvrage dans le domaine de l'eau (cf document de présentation).

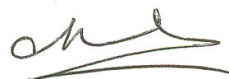
Monsieur Dubreil insiste sur le fait qu'il faudra effectivement prendre en compte la réforme des collectivités qui va limiter le nombre des structures.

Remarque : Pour des raisons techniques, nous n'avons pas été en mesure de reprendre les autres interventions faites sur cette dernière partie de la réunion.

L'ensemble des scénarios retenus sont mis à l'étude des prestataires SCE et AFIP. Les premières discussions sur la base de leurs travaux auront lieu au mois de juin dans le cadre des 4 commissions thématiques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Roussel remercie l'ensemble des membres de la CLE et les invite à participer à la prochaine réunion de la CLE du 29 avril 2010 concernant l'usine AEP de Mézières sur Couesnon.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE

Jeudi 16 décembre 2010

Ordres du jour

- Présentation et validation du travail du bureau d'étude SCE et des commissions thématiques sur le contenu et la faisabilité des différents scénarios alternatifs
- Choix des scénarios qui serviront de bases pour la définition de la stratégie du SAGE

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	STATUT	Présent	Excusé
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Conseil Régional de Bretagne	ROUGER Marie-Pierre	Cinquième vice-présidente chargée des lycées et de la qualité du bâti	Titulaire		X
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGUIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN	Titulaire		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud	Titulaire		X
	Conseil Général de la Manche	LARIVIERE Patrick	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SOURDIN Marie-Françoise	Adjointe au maire de Saint Hilaire des Landes - Vice-présidente de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	JOURDAN Cédric	Conseiller Municipal de Fleurigné	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	FAMBON Christophe	Maire de Roz sur Couesnon	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DUBREIL Patrick	Adjoint au Maire de St Etienne en Cogles	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUX Yvon	Adjoint au Maire de Mézières sur Couesnon	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPRON Roger	Adjoint au Maire de St Marc le Blanc	Suppléant	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré	Suppléant	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PRODHOMME Pierre	Maire de St Jean sur Couesnon	Suppléant	X	
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James	Titulaire		X
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré	Titulaire	X	
	Représentants des Maires de la Manche	CUDELOU Alain	Maire de Sacey	Suppléant		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles	Titulaire		X
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	AUNEAU Marie-Thérèse	Maire de St Aubin du Cormier	Suppléant		
	Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson	Titulaire	X	
Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		Titulaire	X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard		Titulaire	X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	CARNET Jean-Pierre		Suppléant		X

Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	DESROZIERS Michel		Titulaire		X
Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis		Suppléant	X	
Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	AUBIN Jean		Titulaire		X
Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	LORAND Jean-Paul	Secrétaire	Suppléant		
Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	CLEMENCEAU Richard		Titulaire	X	
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël		Titulaire		
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	TREGARO Gillette		Suppléant		
Syndicat ostréicole de la baie du Mont St Michel et de Cancale	PICHOT-LOUVET	Président	Titulaire		
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves		Titulaire		X
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	Titulaire	X	
Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président	Titulaire		X
Syndicat de la propriété rurale	DE PLUVIE Philippe		Titulaire		
UFC-Que choisir	DIEULESAINT Jacqueline		Titulaire		
Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves		Titulaire	X	
Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur	Titulaire	X	
Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe	Titulaire	X	
Association La Passiflore	ROBINARD André	Vice Président	Suppléant		

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DREAL Service de Bassin Loire-Bretagne		Titulaire		X
	DREAL Bretagne	LE DAFNIET Serge	Titulaire		X
	Sous-préfecture de FOUGERES	GAUTHIER Guy	Titulaire	X	
	Sous-préfecture d'AVRANCHES	GIRAUD Jean-Marc	Titulaire		X
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	DUBOS Jean-Claude	Titulaire	X	
	DDTM MISE 35	LAINE Christian	Titulaire	X	
	DDTM MISE 50	BRUN Rémy	Titulaire		
	DDTM 35		Titulaire		
	DDTM 50		Titulaire		
	ARS Service santé - environnement	POUËSSEL Michel	Titulaire	X	
	DDTM35	FAIST Benoit	Titulaire		
	IFREMER CRESCO	LE BEC Claude	Titulaire		
	ONEMA Délégation Régionale	BARDON Elodie	Titulaire	X	

Assistaient également :

ARTUR Gwénaél, FDAAPPMA 35

GRAND Magali, SMPBR

MALVOISIN Thomas, CA35

CHARDON Emilie, SCE

CARRE Michel, AFIP

MARREC Jacques, SCE

LE ROY Sylvie, SAGE Couesnon

DUPONCHEEL François-Xavier, SAGE Couesnon

Rédaction : DUPONCHEEL François-Xavier

Principales conclusions de la réunion

Les membres de la CLE présents ont validé : d'une part, le contenu des scénarios et leur évaluation tels que présentés par le bureau d'études SCE, d'autre part, le choix des scénarios proposés par le bureau de la CLE, pour servir d'orientations et de bases à la définition de la stratégie, à l'exception des 3 représentants des associations et du représentant de la fédération de la pêche (procuration donnée à un représentant d'associations) qui se sont abstenus pour le choix du scénario 2 sur l'enjeu Nitrates et du représentant de la chambre d'agriculture de la Manche qui s'est abstenu pour le choix du scénario unique sur les pesticides.

Les scénarios retenus pour la définition de la stratégie du SAGE sont par conséquent

- Sur l'enjeu Nitrates : Le scénario 2 avec pour objectif de tendre vers les 40 mg/l d'ici 2015, sauf pour le Tronçon et la Guerge où cet horizon est reporté à 2021.
- Les scénarios uniques, pour les autres paramètres concernant la qualité de l'eau, et les enjeux Besoins/Ressources, Inondations et Baie du Mont Saint Michel.
- Concernant les milieux aquatiques, le scénario prévoyant une intervention supplémentaire à la marge par rapport aux actions déjà entreprises dans les CRE est retenu pour la partie « cours d'eau ». Pour la partie « zones humides », il est retenu d'afficher un objectif de préservation de l'existant d'une part et la mise en place d'une réflexion sur l'établissement d'un plan de gestion d'autre part.

Les documents projetés lors de la réunion sont fournis avec le compte rendu. Ne seront relatés ici que les commentaires importants issus des discussions.

M. Marcel Roussel président du SAGE remercie les membres présents, expose l'ordre du jour et laisse la parole à M. Marrec.

M. Marrec commence la présentation.

1. Enjeu Baie Zone Estuarienne

Diapo 8

M. Giovanni demande que l'on suive également les paramètres phosphore et matières organiques à l'exutoire des bv de la baie.

M. Lainé demande s'il existe déjà ce genre de suivi de flux.

M. Marrec répond que certains bv des Côtes d'Armor réalisent de tels suivis. Cela fonctionne mais nécessite un suivi de fonctionnement important.

Mme Le Roy ajoute que Franck Bruchon de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) avait à l'époque défini un protocole technique de mesure de flux en baie mais que le réseau n'a pas été mis en place, faute de maître d'ouvrage.

M. Giovanni demande s'il existe un suivi de la présence de dauphins en baie. Cela peut être un indicateur biologique.

2. Enjeu Qualité des eaux

Diapo 18

M. Roussel ouvre le débat sur l'objectif à choisir en terme de concentration en nitrates dans les eaux superficielles.

Mme Harvey regrette que le scénario 3 n'ait pas été étudié de manière aussi approfondie que les 1 et 2. Le SAGE n'a pas de portée réglementaire sur l'enjeu Nitrate, il n'exprime finalement qu'une ambition politique. Il est donc important d'être au moins ambitieux. D'autant plus que la DCE ne l'est pas du tout. Aujourd'hui la norme de bon état est de 50 mg/l. Pour l'ensemble des paramètres, le seuil retenu pour le bon état correspond au seuil du bon état du SEQ Eau, grille française en vigueur avant la DCE, sauf pour les nitrates qui a conservé la limite supérieure du mauvais état de la grille. Il existe des bv où les concentrations sont comprises entre 25 et 40 mg/l, c'est donc possible d'envisager un objectif plus ambitieux que 40 mg/l. Les scénarios 1 et 2 sont pratiquement identiques, ils divergent uniquement par la priorisation chronologique suivant les secteurs.

M. Roussel répond qu'il y a une obligation de non dégradation des masses d'eau imposée par la DCE. Le scénario 3, à 25 mg/l ne peut pas être envisagé aujourd'hui mais peut être le sera-t-il dans le futur.

Mme Le Roy ajoute que les scénarios 1 et 2 diffèrent par leurs objectifs (respectivement 50 et tendre vers 40) et les moyens mis en œuvre (axés plutôt accompagnement des bonnes pratiques pour le 1 et évolution des systèmes pour le 2). Elle dit aussi que les masses d'eau entre 25 et 40 mg/l sont malgré tout plus proches de 40 mg/l. Le pas serait par conséquent important à franchir pour atteindre les 25 mg/l.

Mme Harvey souhaite que tous les agriculteurs puissent avoir la possibilité de bénéficier des aides (évolution de système ou accompagnement individuel) même les secteurs à moins de 40 mg/l. La priorisation ne se faisant que s'il y a plus de demandes que de fonds disponibles.

M. Guillard répond que peu importe la volonté politique si les crédits ne sont pas plus importants. En effet, ce n'est pas le SAGE qui a la main sur les fonds disponibles. D'autre part, si le scénario à 25mg/l était si facile à atteindre, il y aurait plus de volontaires pour faire évoluer leurs pratiques.

Mme Harvey répond que la distribution des crédits sera redéfinie en 2013 avec la révision de la PAC.

M. Guillard répond que ce n'est pas le SAGE Couesnon qui fera changer les orientations futures de la PAC.

Mme Harvey répond que la France subit des contentieux et qu'elle ne pourra s'affranchir de ce constat lors des discussions sur la PAC.

M. Février dit que la profession agricole défend le scénario 1 et n'ose même pas imaginer l'avenir de l'agriculture si le scénario à 25mg/l était retenu.

M. Boivent dit qu'il est important de sécuriser l'alimentation en eau potable et qu'il est tout de même possible d'envisager un objectif à 40mg/l sans compromettre l'économie agricole locale.

M. Prodhomme demande si c'est au monde agricole de payer la reconquête du bon état des eaux.

M. Roussel précise que les efforts sont aussi supportés par les collectivités avec notamment les accompagnements individuels.

M. Marrec indique pour que le scénario 2 n'aura pas pour conséquence une diminution de l'activité agricole sur le bv contrairement au scénario 3.

M. Carré recadre les discussions en précisant que les arguments de chacun ont déjà été exposés à de nombreuses reprises et qu'il est temps aujourd'hui de trouver un compromis.

M. Février insiste sur le fait que l'objectif en concentration de nitrates du SAGE ne devra pas être opposable à des dossiers réglementaires individuels.

Mme Harvey rappelle les propos de M. Marrec qui indiquait une certaine résistance socio-économique sur le secteur pour faire évoluer les systèmes. Cette résistance serait le fruit d'un potentiel pédo-agronomique fort et d'un historique de petites structures d'exploitations. Or il nous a été présenté en commission thématique une étude montrant que les agriculteurs qui se lancent dans des MAE SFEI (Surface Fourragère Econome en Intrans) le font avant tout pour leur viabilité économique.

M. Marrec insiste sur le fait qu'il n'existe pas de système agricole sans fuite de nitrate. Pour arriver à de faibles concentrations, il faudrait désintensifier considérablement.

M. Février indique que ce n'est pas envisageable.

M. Giovanni expose les nouvelles orientations des 5 prochaines années du PAD (Projet Agricole Départemental) et du PAAR (Projet Agricole et Agroalimentaire Régional) qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement. Il serait donc important que les objectifs du SAGE Couesnon aillent dans le même sens.

Il dit également qu'il faut gérer une exploitation avec des raisonnements agronomiques plutôt qu'avec des procédures réglementaires. Il faut que la stratégie du SAGE donne la possibilité aux agriculteurs de faire des choix plus ou moins ambitieux suivant leurs propres contraintes.

M. Guillard estime que certains agriculteurs peuvent en effet se permettre une évolution de système en accord avec un objectif de 25 mg/l mais pas tous.

M. Roussel approuve les propos de M. Giovanni, il ne faut pas contraindre les agriculteurs mais leur donner la possibilité de participer à cet effort collectif de reconquête de la qualité de l'eau.

M. Couasnon pense que l'on peut recueillir un consensus sur le scénario 2 : objectif « tendre vers 40 mg/l ».

M. Lainé expose la position de l'Etat : objectif « tendre vers 40 mg/l » du scénario 2 sans oublier l'impératif de non dégradation de l'état actuel des masses d'eau.

M. Gauthier (Sous Préfet de Fougères) confirme les propos de M. Lainé.

M. Roussel soumet donc au vote, le contenu des scénarios et leur évaluation telle qu'exposés par le bureau d'études SCE. L'assemblée valide les scénarios sauf M. Giovanni, M. Desdoigts, Mme Harvey et M. Aubin (mandat donné à M. Giovanni) qui s'abstiennent.

Il soumet également au vote le choix du scénario 2 dont l'objectif est « tendre vers 40 mg/l », comme orientation pour la stratégie du SAGE Couesnon pour l'enjeu Nitrates. L'assemblée valide ce choix sauf M. Giovanni, M. Desdoigts, Mme Harvey et M. Aubin (mandat donné à M. Giovanni) qui s'abstiennent.

Diapo 25

Mme Harvey insiste sur le fait que les pollutions phosphorées ne sont pas uniquement dues aux rejets ponctuels des STEP (Stations d'Épuration).

M. Marrec approuve, tout en précisant qu'il est difficile de quantifier les apports diffus.

M. Lainé ajoute qu'il ne faut pas oublier les STEP industrielles.

M. Marrec répond que l'on a peu d'information sur ces STEP. Dans tous les cas, il leur sera rappelé l'obligation de respecter les dispositions du SDAGE même s'ils respectent aujourd'hui leur arrêté. Il précise que ce sera plutôt au niveau des processus de traitement eux-mêmes que des marges de manœuvre pourront être définies et que ce sont donc des solutions au cas par cas qu'il faut définir.

M. Roussel soumet au vote le scénario sur les phosphores. Les membres valident le scénario à l'unanimité.

Diapo 26

M. Guillard se demande pourquoi l'on choisit un objectif pour les pesticides plus contraignant que la réglementation.

M. Marrec répond que cet objectif est déjà celui qui est repris depuis le début des programmes BEP. A savoir les normes pour la production d'eau potable comme objectif à atteindre sur les eaux brutes.

M. Guillard précise que les pesticides naturels sont aussi préoccupants que les pesticides de synthèse. Il ajoute que même dans le bio il y a des produits néfastes.

Mme Le Roy ajoute que ce choix est également motivé par le fait que toutes les stations de traitement ne traitent pas les pesticides.

M. Roussel soumet au vote le scénario sur les pesticides. Les membres valident le scénario sauf M. Guillard qui s'abstient.

Diapo 29

M. Giovanni estime que l'étude sur la mobilité du Phosphore dans la zone d'alluvions marines serait intéressante mais que c'est cher.

M. Guillard est d'accord avec les contours de la zone d'alluvions marines.

M. Giovanni demande s'il y a des réunions avec les conchyliculteurs.

Mme Le Roy répond qu'ils font partie de la CLE mais qu'ils ne souhaitent pas participer à chaque SAGE.

Diapo 30

M. Pouessel demande s'il y a un suivi des forages abandonnés.

Mme Le Roy répond qu'il est prévu de faire intervenir un stagiaire sur ce sujet.

Mme Harvey souhaiterait que l'on utilise des piézomètres dans les forages à l'abandon pour suivre l'évolution quantitative des eaux souterraines sans forcément les remettre en service dans l'immédiat.

M. Roussel soumet au vote le scénario sur les eaux souterraines. Les membres valident à l'unanimité.

3. Enjeu Besoins Ressources

Diapo 33

Mme Harvey dit qu'un objectif d'économie d'eau de 10% en 10 ans est peu ambitieux. Une étude du service des statistiques de l'Etat publié par le Commissariat général du développement durable en décembre 2010 montre une baisse de 1,5% par an sur la période 2004-2008 et que cela s'accélère pour à priori atteindre 2% par an aujourd'hui. L'objectif est donc en dessous du tendanciel. Les foyers témoins de l'étude Preserv'eau consomment en moyenne 80 l/hab/j. La consommation bretonne est à 121 l/hab/j, et celle de Fougères à 108 l/hab/j. Il est donc envisageable de prendre un objectif de 30% d'économie en 10 ans.

Mme Le Roy répond que les chiffres affichés sont des chiffres par abonné qui comprennent les particuliers mais aussi des professionnels (agriculteurs, artisans), qualifiés de consommateurs moyens. D'après Jean Pierre Trouslard du Syndicat Mixte Départemental en eau potable, la consommation par abonné s'explique pour 2/3 par les particuliers et pour 1/3 par les consommateurs moyens. Les 120 l/hab/j incluent également les consommateurs moyens. La réalité est plutôt de 75 l/hab/j pour les particuliers, ce qui se rapproche de la consommation relevée chez les foyers témoins de Preserv'eau. La marge de manœuvre est donc finalement restreinte.

Mme Harvey répond que les résultats présentés par la ville de Fougères distinguent la consommation industrielle et domestique (108 l/hab/j). On est donc encore loin des 80 l/hab/j. Elle ajoute que plus de 50% des participants de Preserv'eau ont baissé de plus de 15 % leurs consommations.

M. Marrec répond que dans les calculs de la ville de Fougères la consommation domestique prend en compte les consommateurs moyens et les particuliers.

Mme Le Roy ajoute que l'objectif de réduction de 10 % proposé tient compte de tous les consommateurs sans faire la distinction entre les particuliers et les autres consommateurs.

M. Boivent qui soutient le projet Preserv'eau indique qu'une ambition de 10 ou 15 % d'économie est déjà une bonne chose. Pour lui, il faut également insister sur les pertes de réseaux des syndicats.

M. Lainé répond qu'il n'y pas tant de manœuvre que ça sur les fuites de réseaux.

M. Saudrais indique que 10% c'est réalisable.

Mme Harvey souhaiterait que les objectifs d'économie diffèrent selon les abonnés. Elle n' imagine pas interdire à un agriculteur d'abreuver ses vaches.

M. Marrec répond que si l'on veut suivre l'impact des actions menées il faut se référer à un indicateur existant à t=0. Or le seul indicateur que l'on possède aujourd'hui est la consommation par abonné (sans distinction domestique et autres consommateurs).

Mme Harvey répond que s'il l'on garde un objectif global, il faudrait au moins cibler les actions de sensibilisation en priorité les particuliers.

M. Lainé souhaiterait que l'on ait plus d'éléments pour quantifier l'importance des prélèvements privés (puits, forages ...)

Mme Le Roy répond qu'un stage est prévu pour constituer une base de données sur les prélèvements privés.

Il est proposé in fine de conserver un objectif global de réduction de 10%, en précisant que des efforts plus importants pourront être demandés aux particuliers.

M. Roussel soumet à validation le scénario sur les besoins et les ressources. L'assemblée valide à l'unanimité.

4. Enjeu Qualité des milieux aquatiques

Diapo 39

Mme Artur insiste sur le fait qu'une animation est indispensable pour coordonner les actions des CTMA.

M. Gautier s'interroge sur les possibilités de financement des CTMA.

M. Marrec dit que les sommes qui sont engagées dans les différents contrats sont en deçà de ce qu'il faudrait apporter pour atteindre le bon état. Mais il ajoute qu'il faut tout de même réaliser ce que l'on peut déjà faire avec les moyens actuels.

Mme Bardon souhaite que l'enjeu continuité ne se focalise pas uniquement sur les aspects piscicoles et continuité longitudinale mais aussi sur les aspects sédimentaires et continuité latérale. Elle regrette que dans le rapport il n'y ait pas de lien entre les enjeux milieux aquatiques et les enjeux qualité de l'eau. Elle ajoute que l'objectif de non dégradation des masses d'eau est une obligation et non un choix du scénario alternatif. De même, pour l'inventaire des têtes de bassin versant (TDB), c'est une obligation et non un choix. La divagation du bétail est une action bien particulière qui contribue à améliorer le bon état hydromorphologique des cours d'eau, il ne faut donc pas la déconnecter de cet enjeu (diapo 38). Elle regrette également qu'il n'y ait pas un objectif de non dégradation des zones humides.

M. Marrec répond qu'il ne faut en effet pas cloisonner les 2 enjeux qualité des eaux et qualité des milieux aquatiques. Il précise également que le SDAGE demande l'identification des TDB ; sauf que les critères (rang de stralher = 1 ou 2 et pente supérieur à 1%) concerneraient une grande partie des cours d'eau du bassin versant du Couesnon.

M. Dubos précise que la disposition du SDAGE sur les inventaires des têtes de bassin était plutôt à l'origine destinée aux bv de l'amont du bassin Loire Bretagne.

Mme Bardon répond qu'effectivement il faudrait que les CLE reprécisent les TDB avec des critères locaux plus en cohérence avec la réalité de terrain. Elle insiste sur le fait que ce sont des milieux importants à préserver et qu'ils sont aujourd'hui très altérés. Ce sont des milieux qui sont aussi importants que les zones humides.

Mme Chardon indique que la gestion des zones humides pourrait être ciblée sur les TDB.

Mme Le Roy ajoute que la première idée était de dire que les TDB correspondent aux réservoirs biologiques et que dans un second temps, il sera effectivement intéressant de cibler de façon particulière les ZH qui se trouvent dans ces TDB.

Mme Artur souhaite que l'on affiche clairement que l'enjeu restauration de l'état hydromorphologique des cours d'eau est prioritaire pour le SAGE.

Mme Harvey revient sur la divagation du bétail et souhaiterait que l'on sensibilise les agriculteurs avant de se servir d'un arrêté préfectoral.

M. Roussel répond que c'est ce qui a été fait dans le cadre des CRE.

M. Roussel soumet à validation cet enjeu tout en expliquant qu'il faudra affiner les choses avant l'écriture de la stratégie. Les membres de la CLE valident à l'unanimité.

Diapo 42

Mme Bardon ne comprend pas pourquoi il faudrait choisir entre un scénario basé sur le rôle des ZH vis-à-vis des nitrates et un scénario d'intervention plus générale.

Mme Le Roy répond que c'est un choix qui a été fait en commission.

Mme Bardon souhaiterait que l'on puisse définir des ZHIEP et des ZSGE tout en engageant des programmes de gestion prenant en compte des enjeux plus large (autre que nitrates).

Mme Le Roy indique que l'élaboration d'un plan de gestion (à compter de la mise en œuvre du SAGE), à l'intérieur duquel on étudierait l'opportunité ou non d'utiliser les outils juridiques ZHIEP et ZSGE est proposée dans le rapport mais que la présentation mérite sans doute d'être clarifiée.

M. Lainé répond que c'est déjà bien d'avoir un bon inventaire pour protéger l'existant et qu'il n'est pas nécessaire de s'engager dans la définition de ZHIÉP et ZSGE qui peut entraîner des contraintes importantes. Il propose de définir une charte de bonnes pratiques sur les zones humides.

M. Desdoigts dit qu'il est difficile de dissocier l'enjeu pour la qualité de l'eau et l'enjeu pour la biodiversité. Il ajoute qu'il est contre un classement réglementaire.

M. Roussel propose de garder 2 orientations : préserver les ZH en étendant notamment l'interdiction de drainage et de remblaiement à l'ensemble du bassin versant du Couesnon (+partie Manche) et de porter une réflexion sur la mise en place de plan de gestion sur les zones humides intéressantes. Il soumet à validation cette idée qui est validée par les membres présents.

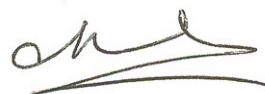
5. Evaluation économique

M. Guillard dit qu'il est d'accord avec le fait que c'est difficile de chiffrer les bénéfices.

Mme Harvey apprécie la présentation mais indique néanmoins qu'il serait important de prendre également en compte les bénéfices liés à la baisse de vente des systèmes de traitement individuel d'eau du robinet. Elle ajoute qu'il serait également intéressant de voir apparaître les bénéfices socio-économiques liés aux changements de système agricole (économie d'intrants ...).

M. Roussel clôt la réunion et invite les membres présents à un pot de fin d'année.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE

Jeudi 07 avril 2011

Ordre du jour

- Présentation et validation de la stratégie du SAGE Couesnon

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	STATUT	Présent	Excusé
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Conseil Régional de Bretagne	ROUGER Marie-Pierre	Cinquième vice-présidente chargée des lycées et de la qualité du bâti	Titulaire		X
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN	Titulaire		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères	Titulaire		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain	Titulaire	X	
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud	Titulaire	X	
	Conseil Général de la Manche	LARIVIERE Patrick	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SOURDIN Marie-Françoise	Adjointe au maire de Saint Hilaire des Landes - Vice-présidente de la CLE	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	JOURDAN Cédric	Conseiller Municipal de Fleurigné	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	FAMBON Christophe	Maire de Roz sur Couesnon	Titulaire		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DUBREIL Patrick	Adjoint au Maire de St Etienne en Cogles	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	Titulaire		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUX Yvon	Adjoint au Maire de Mézières sur Couesnon	Titulaire	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPRON Roger	Adjoint au Maire de St Marc le Blanc	Suppléant		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré	Suppléant		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PRODHOMME Pierre	Maire de St Jean sur Couesnon	Suppléant		
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James	Titulaire		X
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré	Titulaire	X	
	Représentants des Maires de la Manche	CUDELOU Alain	Maire de Sacey	Suppléant		X
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles	Titulaire	X	
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	AUNEAU Marie-Thérèse	Maire de St Aubin du Cormier	Suppléant		X
	Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson	Titulaire		
Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		Titulaire	X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard		Titulaire		
	Chambre d'Agriculture de la Manche	CARNET Jean-Pierre		Suppléant		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	DESROZIERES Michel		Titulaire		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis		Suppléant		X

Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	AUBIN Jean		Titulaire		X
Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	LORAND Jean-Paul	Secrétaire	Suppléant		X
Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	CLEMENCEAU Richard		Titulaire		X
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël		Titulaire	X	
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	TREGARO Gillette		Suppléant		
Syndicat ostréicole de la baie du Mont St Michel et de Cancale	PICHOT-LOUVET	Président	Titulaire		
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves		Titulaire	X	
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	Titulaire	X	
Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président	Titulaire	X	
Syndicat de la propriété rurale	DE PLUVIE Philippe		Titulaire		X
UFC-Que choisir	DIEULESAINT Jacqueline		Titulaire		
Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves		Titulaire	X	
Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur	Titulaire	X	
Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe	Titulaire		X
Association La Passiflore	ROBINARD André	Vice Président	Suppléant		

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DREAL Service de Bassin Loire-Bretagne		Titulaire		
	DREAL Bretagne	LE DAFNIET Serge	Titulaire		X
	Sous-préfecture de FOUGERES-VITRE	GAUTHIER Guy	Titulaire	X	
	Sous-préfecture d'AVRANCHES	GIRAUD Jean-Marc	Titulaire	X	
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	DUBOS Jean-Claude	Titulaire		X
	DDTM MISE 35	LAINE Christian	Titulaire	X	
	DDTM MISE 50	BRUN Rémy	Titulaire	X	
	DDTM 35		Titulaire		
	DDTM 50		Titulaire		
	ARS Service santé - environnement	PILARD Marie Agnès	Titulaire	X	
	DDTM35	FAIST Benoît	Titulaire		
	IFREMER CRESCO	LE BEC Claude	Titulaire		X
	ONEMA Délégation Régionale	BARDON Elodie	Titulaire	X	

Assistaient également :

ARTUR Gwénaél, FDAAPPMA 35

EDELINE Patrick, CA35

BRASSELET Nadège, Sous Préfecture de Fougères-Vitré

RICHOU Anne, CG35

CARRE Michel, AFIP

MARREC Jacques, SCE

CHARDON Emilie, SCE

LE ROY Sylvie, SAGE Couesnon

DUPONCHEEL François-Xavier, SAGE Couesnon

Rédaction : DUPONCHEEL François-Xavier

Principales conclusions de la réunion

La stratégie amendée par les points ci-dessous est votée à l'unanimité sauf M. Giovanni (+ Mme Harvey) et M. Bichon qui s'abstiennent.

Les amendements demandés sont les suivants :

- L'objectif du taux d'étagement de 10% concerne le Couesnon et ses affluents, hors barrage de Beauvoir qui n'est pas intégré dans le calcul du taux d'étagement et à l'exception du Couesnon médian pour lequel l'objectif est de 15%.
- L'affichage des moyens nécessaires pour l'application de la partie « nitrates » est précisée. Les 10 à 15 ETP ne sont pas forcément des embauches directes mais du personnel à mobiliser pour assurer l'accompagnement individuel des exploitants agricoles ; cela peut-être des personnes retenues après lancement d'un marché public ou mobilisation du personnel des structures de prescripteurs agricoles intervenant déjà au quotidien dans les exploitations. Un minimum de 4 ETP supplémentaires capables de faire des pré-diagnostic semble toutefois nécessaire pour l'ensemble du bassin versant.
- L'affichage du coût global de la stratégie sera complété par les coûts qui seront également engagés en tendance à travers les Contrats de bv existants et qui seront reconduits et les 4 CTMA cours d'eau couvrant les 4 syndicats de bassin versant.

M. Roussel note par ailleurs le souhait du comité départemental du Canoé-Kayak d'être associé aux futurs groupes de travail sur la gestion des ouvrages et la demande du représentant des agriculteurs (35) de poursuivre la réflexion sur la gestion des zones humides.

Les documents projetés lors de la réunion sont fournis avec le compte rendu. Ne seront relatés ici que les commentaires importants issus des discussions.

M. Marcel Roussel, président du SAGE, rappelle que la stratégie présentée ce soir est issue d'un long travail et remercie toutes les personnes qui y ont participé. Il rappelle que la nouvelle CLE issue du renouvellement sera mise en place le 19 mai prochain. Il indique que celle-ci ne sera pas beaucoup modifiée étant donné la volonté des membres actuels à continuer. Il ajoute que plusieurs visites de terrain sont organisées très prochainement et invite les membres présents à s'inscrire à celles-ci. Il propose un tour de table avant de donner la parole à Mme Le Roy.

Mme Le Roy rappelle les étapes de l'élaboration et plus particulièrement celles qui ont conduit à la définition de la stratégie.

Mme Chardon commence la présentation de la stratégie

1) Fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

Mme Le Roy résume : La stratégie pour les cours d'eau est d'appuyer les syndicats de bv dans les actions qu'ils portent aussi bien dans le cadre des CTMA qui vont bientôt démarrer (2011-2015), qu'au-delà, le SAGE étant établi jusqu'à l'horizon 2020 environ. Pour les zones humides, l'idée est de maintenir l'existant et d'envisager une gestion différenciée.

Le Financement

M. L. Dubreuil se pose des questions sur l'acceptabilité des financements croisés pour les CTMA. Concernant les ZH, il souhaite que les inventaires soient communiqués au plus grand nombre. Il indique également que les meilleurs acteurs pour entretenir les zones humides restent les agriculteurs. Il faut cependant une compensation foncière pour ce service rendu à la collectivité. Cet entretien doit obligatoirement s'inscrire dans un processus de gestion du foncier.

Mme Le Roy répond que le financement des actions sur les zones humides sera étudié dans le cadre de la nouvelle structure porteuse du SAGE. Pour les cours d'eau, il faudrait trouver d'autres financements pour atteindre les objectifs.

M. Marrec ajoute que les états des lieux des CTMA ont mis en évidence des gros problèmes qui ne peuvent être aujourd'hui pris en compte par faute de moyen des syndicats. Il est cependant impossible d'en rester à ce constat et de ne pas être ambitieux dans la stratégie du SAGE même si les financements sont aujourd'hui inconnus. Le SAGE est là pour au moins prioriser les actions futures quand les fonds se débloquent.

Mme Le Roy dit que les MAE ZH ne se sont pour l'instant plus disponibles jusqu'en 2013. Mais que celles-ci seront peut-être de nouveau disponibles sur le bv du Couesnon après 2013 et qu'il faut donc que la CLE se positionne sur la possibilité d'y faire appel.

M. Roussel soutient ce point de vue et précise que si les financements ne sont pas là, il se fera simplement moins de choses.

Taux d'étagement

M. Brun apporte deux remarques techniques. Concernant l'objectif du taux d'étagement, celui-ci ne doit pas prendre en compte le Couesnon aval qui remettrait en cause le nouveau barrage de Beauvoir.

Mme Artur répond que les secteurs visés pour le taux d'étagement sur le Couesnon médian ne concernent pas le barrage de Beauvoir.

M. Bertin demande quels sont les critères qui permettront de choisir les ouvrages qui feront l'objet de travaux pour diminuer le taux d'étagement.

Mme Le Roy répond qu'ils sont encore à préciser en fonction de la faisabilité, l'usage, les coûts, l'efficacité. Elle précise que pour réduire le taux d'étagement, la meilleure solution est l'effacement des ouvrages contrairement à la continuité écologique où de simples aménagements peuvent quelquefois résoudre le problème de franchissabilité.

M. Roussel annonce qu'il y a des réunions avec les propriétaires de moulin sur le Haut Couesnon pour envisager des travaux.

M. Bertin souhaite que les représentants du canoë-kayak soient invités lors de ces réunions.

M. Roussel retient qu'une exception doit être introduite pour l'aval du Couesnon, dans l'affichage de la réduction du taux d'étagement et que le comité départemental du canoë-kayak demande à être associé au groupe de travail concernant les aménagements d'obstacles.

Consultation de la CLE

M. Brun indique également que la CLE ne peut pas être consultée pour les demande de déclaration car ceci alourdirait notamment le fonctionnement de la CLE.

M. Marrec répond qu'il serait tout de même intéressant que la CLE du SAGE soit au moins informée comme cela est fait sur d'autres secteurs.

Têtes de bv

M. Giovanni dit que les têtes de bassin versant sont importantes à préserver et qu'il faut donc prendre le temps de les définir. Il invite la cellule d'animation du SAGE Couesnon à se rapprocher du SAGE Vilaine qui mène une étude sur celles-ci.

Mme Le Roy répond qu'une stagiaire (Pauline Choucard) travaille sur ce sujet. Son travail, également suivi par l'ONEMA et qui durera 6 mois, sera dans un premier temps de définir ces têtes de bv et dans un second temps d'y envisager des préconisations spécifiques. Il faudra aussi prioriser les secteurs. Des contacts ont déjà été pris avec le SAGE Vilaine et d'autres structures travaillant sur le sujet.

Les zones humides

M. Février dit qu'il est d'accord pour envisager une gestion différenciée sur les zh. Il pense que la limitation de la fertilisation est possible mais pas l'extensification. Il indique également que ces gestions doivent rentrer dans des systèmes d'indemnisation telle que les MAE.

Mme Le Roy répond que la gestion différenciée ne sera pas imposée et qu'elle sera basée sur le volontariat.

M. Roussel précise que toutes les zones humides ne seront pas concernées par les mêmes modes de gestion. Et que tout cela reste encore à définir.

M. Lainé explique la position de l'Etat sur ce sujet. Il faut être mesuré dans les préconisations en s'assurant que les acteurs locaux adhèrent aux mesures. Mais ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas respecter les zh.

M. Roussel assure qu'un consensus sera trouvé.

M. Février ajoute que l'absence d'entretien peut entraîner une fermeture du milieu ce qui n'est pas intéressant pour la biodiversité.

Mme Le Roy invite les membres à venir à la visite de terrain du 21/04 où il sera question de la gestion différenciée des zh.

M. Marrec fait remarquer que le bv du Couesnon a l'énorme avantage d'avoir un inventaire complet, ce qui n'est pas le cas partout.

M. Roussel conclue qu'un travail important reste à faire dans la définition des mesures de gestion différenciée des zones humides.

2) Aspects quantitatifs

M. Le Roy indique que, selon les services de l'AELB, les problèmes de submersion marine relèvent de la loi sur les risques et que les SAGE n'ont donc pas de légitimité à intervenir sur cet enjeu aujourd'hui. Le SDAGE actuel n'aborde que la question du risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Le prochain SDAGE intégrera vraisemblablement le risque plus récemment pris en compte de submersion marine. Les SAGE devront par ricochet prendre à leur tout ce risque en compte.

M. Bichon dit que les polders ne sont a priori moins concernés par les risques de submersions marines. Il indique également qu'il avait été demandé au comité de pilotage du RCM d'utiliser la tangeue prélevée dans l'Anse de Moidrey pour consolider la digue.

M. Brun précise que c'est parce qu'il n'y pas d'habitation dans les polders que c'est moins préoccupant.

M. Bichon rappelle que les méthodes d'identification des zones inondables sont différentes sur la Bretagne et la Basse Normandie.

M. Giraud répond qu'à la demande du préfet, les 2 DDTM doivent travailler ensemble pour définir une méthodologie commune.

Mme Le Roy dit que monsieur Guillard souhaitait que soit associés les acteurs locaux dans la gestion du barrage de Beauvoir. Après entretien avec Audrey Hémont du syndicat de la baie du Mont Saint Michel, en charge de la gestion du barrage, la procédure d'alerte déjà établie (3 personnes du syndicat de la baie du MSM « en cascade » joignables à tout moment en cas de problème) pourra être complétée par la désignation d'un référent du syndicat des polders, M. Guichard, joignable par les agriculteurs ou habitants de la zone, et habilité à joindre les personnes du syndicat de la baie du MSM.

3) Baie et zone estuarienne

Mme Le Roy précise que suite à la demande du conservatoire du littoral, des précisions seront apportées au document final sur l'articulation entre le SAGE et le Docob.

M. Bichon souhaiterait que soit mis en place un observatoire pour observer l'effet du sous pâturage sur le développement du chiendent.

M. Desdoigts considère que le phénomène est plus complexe et pas seulement lié à la gestion du pâturage, et indique qu'il n'est pas d'accord avec la mise en place d'un tel observatoire.

Mme Le Roy conclue que l'observatoire n'est pas la priorité des études à mener pour comprendre les mécanismes de développement du Chiendent. Des études plus globales devront être menées en priorité.

4) Qualité des eaux – Nitrates

M. Lefeuvre indique la position du SMPBR notamment sur les moyens de réussite avancés (15 ETP) : Le scénario nitrates est basé sur le conseil individuel en faisant intervenir 15 ETP. Il ne semble pas pertinent d'engager des personnes dans une structure qui n'a pas la compétence agricole. Il serait plus adapté de s'appuyer sur les structures qui font du conseil agricole et sur les prescripteurs. L'expérience de terrain du SMPBR de 15 ans montre que ce n'est pas seulement le bon conseil qui permet le changement et que bien souvent les freins sont structurels. Aujourd'hui l'augmentation du prix des céréales incite les agriculteurs à faire plus de cultures et moins d'herbe. La promotion des MAE SFEI est d'ailleurs plus difficile cette année. L'aspect psychologique est également un frein au changement même si le conseil est pertinent.

M. Giraud demande quelles seront les structures qui embaucheront.

Mme Le Roy répond que les 15 ETP ne correspondront pas forcément à des embauches par les collectivités mais peuvent aussi correspondre à la mise en place de partenariats avec les prescripteurs. Elle ajoute qu'il faudra également travailler sur les filières avals ainsi que sur le foncier.

M. Giovanni dit qu'il va falloir former les prescripteurs agricoles. Plus il y aura de monde à faire passer le message, mieux ce sera. Il ne pense pas que la chambre d'agriculture aura le temps ni les moyens de tout faire.

M. Benoit rappelle qu'il y a déjà eu beaucoup d'études, d'animations et d'actions (financement envers les agriculteurs) notamment dans le cadre de Bretagne Eau Pure. Il demande à ce que l'on chiffre d'un point de vue financier les différents postes de dépense afin de pouvoir estimer leur pertinence et de choisir en connaissance de cause.

Mme Le Roy répond que des éléments financiers sont présentés dans le document qui a été envoyé par voie postale à tous les membres de la CLE. Elle précise que l'animation n'est pas le poste le plus conséquent d'un point de vue financier.

M. Marrec ajoute que l'étude du scénario tendanciel a montré que les moyens existants ne seront pas suffisants pour répondre aux enjeux du SAGE. La conversion d'un certain nombre d'exploitations agricoles est nécessaire. Mais effectivement peut-être que faire appel aux prescripteurs est plus pertinent que d'embaucher du personnel.

M. Lefeuvre précise qu'en 10 ans, un seul poste d'ingénieur a permis de faire baisser le taux de nitrates mais ce n'est pas en embauchant 10 personnes de plus que l'on va encore faire baisser le taux de façon significative.

M. Boivent répond que l'on ne peut pas ne rien faire. L'objectif du SAGE sur les taux de nitrates est raisonnable (tendre vers 40 mg/l en 2020) ; toutefois, il estime que si l'on demande des efforts

complémentaires par rapport à l'objectif réglementaire, il faut que les syndicats de production d'eau mettent en place des moyens complémentaires. Par contre il demande si les 15 ETP nécessaire sont annuels ou répartis sur 10 ans.

Mme Le Roy précise qu'il faut bien 10 ETP / an et cela pendant 10 ans. Elle précise tout de même que ce chiffrage est ambitieux car la stratégie vise à toucher toutes les exploitations du bv (2900). Si les pré-diagnostic doivent vraisemblablement être assurés par des personnes dédiées (4 ETP), le conseil individuel qui représente les 2/3 du chiffrage pourra être pris en charge par les prescripteurs. Il faudra définir précisément les modalités d'intervention de chacun. En tout cas il y aura un minimum d'embauche à réaliser de la part des syndicats qui portent les volets de lutte contre les pollutions.

M. Lainé souhaite que l'on précise les moyens toutes sources confondues. Il ajoute qu'il ne voit pas les prescripteurs diminuer leurs ventes pour des raisons environnementales. La clef du problème, c'est de permettre aux agriculteurs de changer de systèmes sans perte de revenu. Et surtout de les convaincre.

Mme Moreira s'interroge sur la future efficacité du SAGE, sachant qu'encore aujourd'hui des agrandissements de porcherie sont réalisés (Luitré et Billé). D'autant plus que les procédures d'enquête publique vont disparaître dans les cas de regroupement. (Décret relatif au regroupement et à la modernisation des élevages du 17 janvier 2011). Elle souhaite que la CLE puisse être au courant de ces agrandissements.

M. Gautier précise que ce ne sont pas des agrandissements mais des regroupements.

Mme Moreira répond que le regroupement va concentrer la pression sur des secteurs qui sont déjà saturés.

M. Couasnon précise que lorsqu'il y a regroupement, il n'y a pas nécessairement regroupement physique des sites d'élevage. Les sites peuvent rester au même endroit. Il précise également qu'il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique si la structure ne change pas de nom.

M. Roussel dit que la police de l'eau n'a pas d'obligation de nous transmettre ces informations tant que le SAGE n'est pas approuvé.

M. Lainé précise que si ces regroupements ont pu avoir lieu, c'est que leurs procédures ICPE étaient conformes avec la réglementation en vigueur.

M. Marrec indique qu'il n'y a pas d'obligation des services de l'Etat d'informer les CLE dans le cadre des procédures ICPE même si celui-ci est approuvé. Les CLE ne sont obligatoirement consultées uniquement pour les demandes d'autorisation relevant de la nomenclature loi sur l'eau.

Mme Le Roy répond que l'épandage est soumis à la nomenclature sur l'eau et qu'en conséquence la CLE devrait être au moins consultée pour les ICPE élevage.

M. Giovanni précise que les CLE de SAGE ne donnent qu'un avis qui n'est pas forcément suivi.

M. Roussel retient que les membres de la CLE souhaitent préciser les modalités de renforcement du personnel qui interviendrait dans l'accompagnement individuel des exploitants.

5) Qualité des eaux - Phosphore

M. Giraud demande des précisions sur l'axe 3 sur les réseaux.

M. Marrec précise qu'il ne sert à rien d'améliorer les rendements des STEP au-delà de 90% si les rendements de collecte (branchement au réseau) et de transfert (réseau) ne sont pas optimisés. Aujourd'hui le pourcentage moyen de branchements non conformes est de 25-30% (eau pluviale dans eau usée ou inversement).

6) Evaluation économique

M. Brun demande de combien étaient les dépenses des actions déjà existantes pour pouvoir estimer les efforts financiers supplémentaires nécessaires pour appliquer la stratégie du SAGE.

Mme Chardon répond que ce n'est pas évident de bien distinguer les actions qui relèvent du tendanciel (actions déjà existantes, actions qui relèvent de l'application obligatoire du SDAGE ...) et celles qui s'ajouteront avec la mise en œuvre du SAGE.

Mme Le Roy dit que l'on peut au moins dire que l'on double les efforts car il est prévu la mise en place de 2 autres contrats de bv.

Mme Bardon fait remarquer le faible pourcentage financier dévoué aux milieux aquatiques. Elle attire l'attention des agriculteurs sur le fait que les actions agricoles sont toutes basées sur le volontariat et donc non obligatoires. Et que vis-à-vis des montants financiers annoncés, elle espère que les agriculteurs donneront une réponse positive.

M. Marrec répond que les dépenses pour les actions milieux aquatiques ne sont pas reprises ici car elles font partie du tendanciel.

M. Lainé dit qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour les milieux aquatiques.

Mme Artur précise qu'effectivement les montants financiers pour les CTMA ont été divisés par 5 pour rester cohérent avec les capacités financières actuelles des syndicats.

M. Bichon dit que sur la Basse vallée du Couesnon, il n'y a pas de prise d'eau et que le syndicat de bv ne peut pas prendre en charge le volet lutte contre les pollutions diffuses.

M. Lainé répond qu'il va falloir trouver des solutions si l'on ne veut pas voir apparaître des contentieux européens.

M. Roussel demande au bureau d'études de revoir la présentation financière en rajoutant les coûts des programmes qui vont être lancés et qui ont été considéré comme du « tendanciel » (poursuite des contrats de bv sur Loisanne Minette et le Haut Couesnon, Lancement des volets milieux aquatiques des Contrats Territoriaux sur chacun des 4 sous-bassins versant du Couesnon...).

7) Validation de la stratégie

M. Giraud demande si le document soumis au vote comprend également les amendements discutés en cours de réunion.

M. Roussel répond qu'il soumet les membres présents au vote sur la stratégie modifiée pour prendre en compte les amendements suivants :

- L'objectif du taux d'étagement de 10% concerne le Couesnon et ses affluents, hors barrage de Beauvoir qui n'est pas intégré dans le calcul du taux d'étagement et à l'exception du Couesnon médian pour lequel l'objectif est de 15%.
- L'affichage des moyens nécessaires pour l'application de la partie « nitrates » est précisée. Les 10 à 15 ETP ne sont pas forcément des embauches directes mais du personnel à mobiliser pour

assurer l'accompagnement individuel des exploitants agricoles ; cela peut-être des personnes retenues après lancement d'un marché public ou mobilisation du personnel des structures de prescripteurs agricoles intervenant déjà au quotidien dans les exploitations. Un minimum de 4 ETP supplémentaires capables de faire des pré-diagnostic semble toutefois nécessaires pour l'ensemble du bassin versant.

- L'affichage du coût global de la stratégie sera complété par les coûts qui seront également engagés en tendance à travers les Contrats de bv existants et qui seront reconduits et les 4 CTMA cours d'eau couvrant les 4 syndicats de bassin versant.

M. Roussel note par ailleurs le souhait du comité départemental du Canoé-Kayak d'être associé aux futurs groupes de travail sur la gestion des ouvrages et la demande du représentant des agriculteurs (35) de poursuivre la réflexion sur la gestion des zones humides.

Résultat :

Plusieurs membres absents ont donné pouvoir :

M. Aubin donne pouvoir à M. Desdoigts
Mme Harvey donne pouvoir à M. Giovanni
M. Le Dafniet donne pouvoir à M. Lainé
M. Dubos donne pouvoir à Mme Bardon

Tous les membres (+ pouvoirs) présents valident la stratégie sauf M. Giovanni (+ Mme Harvey) et M. Bichon qui s'abstiennent.

Aucun membre ne vote contre.

M. Roussel clôt la réunion et remercie les membres présents.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE

Mardi 29 novembre 2011

Ordre du jour

- Présentation des bilans 2011 et programmes prévisionnels 2012 des contrats de bassin versant de la Loisanse Minette et du Haut Couesnon
- Présentation du bilan 2011 et programme prévisionnel 2012 du SAGE Couesnon
- Présentation du projet de statut de la future structure porteuse du SAGE Couesnon : le Syndicat Mixte du Sage Couesnon (SMSC)

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	Présent	Excusé
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Conseil Régional de Bretagne	ROUGER Marie-Pierre	Cinquième vice-présidente chargée des lycées et de la qualité du bâti	X	
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGUIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud		X
	Conseil Général de la Manche	GROMELLON Jacques	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET Didier	1er adjoint au maire de Baillé		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne. Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal. Vice-président de la CLE		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DUBREIL Patrick	Adjoint au Maire de St Etienne en Cogles. Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUX Yvon	Adjoint au Maire de Mézières sur Couesnon		
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James	X	
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles	X	
	Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson		X
Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard			
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis			X
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	AUBIN Jean			
	Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	CLEMENCEAU Richard			
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël			
	Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	HURTAUD Rémy			

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves		X	
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	X	
Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président	X	
Syndicat de la propriété rurale	DE PLUVIE Philippe			
UFC-Que choisir	GAULTIER Jean-Michel			
Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves		X	
Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur		
Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe		X

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DREAL Service de Bassin Loire-Bretagne	GITTON Claude		
	DREAL Bretagne	COLL Thibault	X	
	Sous-préfecture de FOUGERES-VITRE	GAUTHIER Guy		X
	Sous-préfecture d'AVRANCHES	GIRAUD Jean-Marc		X
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	DUBOS Jean-Claude	X	
	DDTM MISE 35	LAINE Christian	X	
	DDTM MISE 50	BRUN Rémy		
	Agence régionale de santé	PILARD Marie Agnès		X
	IFREMER	ROLLET Claire		X
	ONEMA Délégation Régionale	LE GALLIOT Benoît		

Assistaient également :

CARNET Jean-Pierre, Chambre d'Agriculture de la Manche

BRACELET Nadège, Sous-préfecture de FOUGERES-VITRE

TURMEL Jean-Claude, Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères

BUENO Julie, SMPBR

GRAND Magali, SMPBR

BLEZO Claire, Syndicat des Eaux du Coglais

LE ROY Sylvie, SAGE Couesnon

DUPONCHEEL François-Xavier, SAGE Couesnon

Rédaction : DUPONCHEEL François-Xavier

Principales conclusions de la réunion

Les bilans et programmes prévisionnels du SAGE et des contrats de bv Loisanne Minette et Haut Couesnon sont validés par la CLE.

Les statuts du futur Syndicat Mixte du SAGE Couesnon (SMSC) sont approuvés par la CLE.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du CR sur l'Extranet du SAGE Couesnon. Ne seront relatés ici que les commentaires principaux issus des discussions.

M. Marcel Roussel, président du SAGE, rappelle l'ordre du jour.

1) Présentation du bilan 2011 et du programme prévisionnel 2012 du contrat de bassin versant de la Loisanse Minette

Mme Blezo présente la partie du contrat Loisanse Minette (hors drains ville de Rennes).

Mme Rouger demande s'il est prévu une analyse technico-économique dans le cadre des diagnostics d'exploitations.

Mme Blezo répond que cela n'est pas prévu.

Mr Lemaitre demande quel est le coût total des actions agricoles.

Mme Blezo répond qu'elle n'a pas fait le calcul mais qu'elle l'a fait pour l'ensemble des actions.

Mr Louis Dubreuil indique que les actions sont a priori intéressantes mais qu'il serait nécessaire d'évaluer les bénéfices environnementaux et technico-économiques. Il insiste sur le fait que les changements de pratiques induisent souvent des bénéfices économiques pour les agriculteurs.

Mme Grand présente la partie concernant les « Drains ville de Rennes » du contrat Loisanse Minette.

Mr Février fait remarquer que le CG35 finance également 50% des frais liés à des échanges parcellaires (géomètre, notaire).

Mme Grand répond que le SMPBR est prêt à financer les échanges à hauteur de 9500 euros pour 2011 et vient donc compléter l'aide du CG35.

Mr Lefeuvre indique que le SMPBR s'engage fortement en 2011 avec 36000 euros de financement supplémentaire qui vient compléter ceux déjà engagés dans le contrat de bv.

Mr Louis Dubreuil confirme la part de financement du CG35. Il s'interroge tout de même sur les dangers de ne pas faire participer financièrement les agriculteurs.

Mme Rouger demande s'il y a des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) « système » de proposées pour les « points noirs ».

Mme Grand répond que des MAET système « Bio », « SFEI » (Système à faible niveau d'intrant) ou « Ferti 140 » sont déjà proposés depuis 3 ans. Mais celles-ci, en particulier la MAE « Ferti 140 » ne sont pas contractualisées par les agriculteurs car jugées non intéressantes. Il faut proposer des MAET plus adaptées au territoire des drains comme la MAET Herbe et qui aura un impact plus important sur la qualité de l'eau.

Mr Lemaitre est impressionné par le montant total des opérations.

Mr Lainé dit qu'il serait intéressant d'apprécier l'effet des actions pour mesurer l'impact des financements.

Mme Blézo répond que cette étude est prévue en 2013, à la suite du contrat de Bassin Versant (2008-2012).

Mr Roussel soumet au vote le contrat Loisanse Minette (et Drains). **Les membres de la CLE approuvent le contenu du programme 2012 sur les Drains et Loisanse Minette.**

2) Présentation du bilan 2011 et du programme prévisionnel 2012 du contrat de bassin versant du Haut Couesnon

Mr Lefeuvre introduit la présentation en rappelant que le contrat est porté par le SMPBC et le SMPBR. Le Couesnon 1 est toujours impacté par les nitrates alors que l'objectif est de descendre en dessous des 50 mg/L.

Mme Grand commence la présentation.

Mme Moreira demande en quoi consiste le suivi de la qualité de l'eau.

Mme Grand répond que sont suivies les concentrations de polluants dans les eaux (NO₃, phosphore, matières organiques, pesticides). Ce suivi est fait sur certains points à l'exutoire des masses d'eau en suivant le protocole de la DREAL.

Mme Moreira regrette qu'il n'y ait pas des mesures précises sur les pressions d'élevage.

Mme Grand répond que la DDTM et la Chambre d'Agriculture font des statistiques pour estimer ces pressions. Une enquête des services statistiques de la DRAAF était sortie en 2006. Une autre est prévue cette année.

Mme Rouger indique qu'il y a déjà des initiatives de circuit court. Le réseau « grand ouest » a d'ailleurs organisé une journée sur Fougères sur le thème : « Commande publique responsable ».

Mme Grand répond que le SMPBR ne souhaite pas remplacer les actions déjà mises en place mais plutôt renforcer les liens avec les différentes structures pour aller plus loin.

Mme Rouger s'interroge sur le financement des formations de gestion auprès des conseillers agricoles. Cela devrait faire partie des compétences liées à leur métier.

Mme Grand répond que certains d'entre eux ont besoin d'être accompagnés pour prodiguer des conseils raisonnés auprès agriculteurs. Elle précise qu'une charte a également été signée avec les prescripteurs en décembre 2010 afin d'homogénéiser les discours de ces derniers avec ceux des conseillers de la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine 35.

Mme Roger souhaiterait que le conseil soit dissocié de la vente.

Mr Carnet dit qu'il y a encore des progrès à faire sur l'harmonisation du conseil. Il regrette que les centres de gestion interviennent trop tard et qu'il faudrait plutôt des conseils prévisionnels.

Mr Lainé souhaite que l'on fasse la distinction entre prescripteurs et conseillers de gestion. Il indique que la baisse des intrants induit une baisse des dépenses et que c'est donc une bonne porte d'entrée pour améliorer les choses.

Mr Roussel soumet au vote le contrat. La CLE valide.

3) Présentation du bilan 2011 et programme prévisionnel 2012 du SAGE Couesnon

Mme Le Roy et Mr Duponcheel exposent le bilan 2011 et le programme prévisionnel 2012 du SAGE.

Mr Bichon demande si les 500 visiteurs différents par mois du site internet sont bien des connections différentes.

Mr Duponcheel répond que oui.

Mr Bichon demande par qui sont réalisés les prélèvements de l'association le bassin du Couesnon.

Mme Le Roy répond que c'est le cabinet SODAE qui réalise les prélèvements et les analyses.

Mr Lefeuvre souhaite que les actions qui seront menées sur les secteurs encore non couverts par des contrats de bv s'appuient sur les expériences des contrats actuels.

Mme Le Roy répond que c'est en effet l'objectif.

Mr Roussel soumet au vote le bilan 2011 et le programme prévisionnel 2012 du SAGE. Les membres de la CLE valident à l'unanimité.

4) Présentation du projet de statut de la future structure porteuse du SAGE Couesnon : le Syndicat Mixte du Sage Couesnon (SMSC)

Mme Le Roy effectue la présentation.

Mr Roussel précise que la composition du comité syndical pourra évoluer par la suite en fonction des circonstances.

Mr Bichon souhaiterait que chaque syndicat de bv ait 2 représentants comme cela est prévu pour les syndicats de production. Il ne trouve pas juste que le SMPBR qui exporte de l'eau du bassin ait 2 représentants. Il souhaite que la part de cotisation demandée aux syndicats de bv ne soit pas augmentée par la suite.

Mr Lefeuvre répond que 99% des financements proviennent des producteurs d'eau et qu'il est donc normal que ceux-ci soient majoritaires dans le comité syndical.

Mr Boivent juge que la composition de 6 représentants de syndicats d'eau et 4 représentants de syndicats de bv est équilibrée. Cela a déjà été discuté en réunion d'association. Il serait bien de ne pas toujours revenir sur les décisions. Il est souhaitable d'avoir un comité restreint pour qu'il soit opérationnel. Il faut également une possibilité de majorité des syndicats d'eau car ce sont effectivement eux qui financent la quasi-totalité des actions. Il demande aux membres de la CLE ce qu'ils en pensent.

Mr Thoury rappelle que de toute façon c'est la CLE qui décide des actions à mettre en œuvre. Le SMSC n'est là que pour financer ces actions. Il n'a pas d'avis à donner sur l'orientation des actions. Par contre le syndicat doit pouvoir tout de même refuser de financer des mesures qu'il ne juge pas opportunes.

Mr Bichon demande à ce que la participation de chaque adhérent soit fonction du budget de chacun.

Mme Le Roy indique les statuts précisent bien que l'autofinancement est réalisé grâce aux contributions calculées au prorata des m3 prélevés par chaque syndicat de production d'eau. Une cotisation est bien prévue par ailleurs, mais elle restera anecdotique comme c'est le cas actuellement.

Mr Thoury dit qu'il faut écrire très clairement dans les statuts que c'est la CLE qui décide et le syndicat qui paye.

Mr Roussel propose d'en rediscuter vendredi matin avec les membres de l'association le bassin du Couesnon.

Mr Lefeuvre ne souhaite pas revenir sur ce qui a déjà fait l'objet d'un long débat lors de la dernière réunion et souhaite que cette décision soit soumise à la CLE dès aujourd'hui.

Mr Gautier dit que de toute façon les syndicats de bv financent en fonction de leurs moyens.

Mr Lainé rappelle que les enjeux du SAGE sont bien plus larges que celui de l'alimentation en eau potable et qu'il faudrait de ce fait en effet un certain équilibre entre les producteurs d'eau et les syndicats de bv.

Mr Lefeuvre estime que les syndicats de production d'eau ont déjà fait un effort en baissant à 60 % leur % de représentants au sein du comité syndical (alors qu'ils financent 99%).

Mr Roussel soumet à validation les statuts du syndicat. Les membres de la CLE approuvent à l'exception de Mr Dubos et Mme Moreira qui s'abstiennent.

Mr Roussel clôt la réunion et remercie les membres présents.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE ET DELIBERATION

Jeudi 12 Juillet 2012

Ordre du jour

- Présentation du programme prévisionnel 2012 des Contrats Territoriaux pluri-annuels 2012-2015 du Bas et du Moyen Couesnon
- Présentation des documents constitutifs du SAGE Couesnon et mise au vote pour l'arrêt du projet avant la phase de consultation

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	Présent	Excusé/pouvoir à
	Conseil Régional de Bretagne	ROUGER Marie-Pierre	Cinquième vice-présidente chargée des lycées et de la qualité du bâti		X
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGUIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères		M. Roussel
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain		P. Dubreil
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud	X	
	Conseil Général de la Manche	GROMELLON Jacques	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET Didier	1er adjoint au maire de Baillé		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne. Vice-président de la CLE	X	
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson		P. Gautier
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré		H. Couasnon
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal. Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DUBREIL Patrick	Adjoint au Maire de St Etienne en Cogles. Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUX Yvon	Adjoint au Maire de Mézières sur Couesnon		A. Goré
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James		J. Gromellon
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles	X (absent au vote)	J. Malapert
	Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson	X	
Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard		X	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis		X	
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	AUBIN Jean		X	
	Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	CLEMENCEAU Richard			J. Boivent
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël		X	
	Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	HURTAUD Rémy			A. Février
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves			X

	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	X	
	Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président		X
	Syndicat de la propriété rurale	DE PLUVIE Philippe			X
	UFC-Que choisir	GAULTIER Jean-Michel		X	
	Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves			J. Aubin
	Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur		M. Harvey
	Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe	X	
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DREAL Service de Bassin Loire-Bretagne	GITTON Claude			
	DREAL Bretagne	COLL Thibault		X	
	Sous-préfecture de FOUGERES-VITRE	GAUTHIER Guy		X	
	Sous-préfecture d'AVRANCHES	GIRAUD Jean-Marc			R. Brun
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	DUBOS Jean-Claude		X	
	DDTM MISE 35	PINARD Martine		X	
	DDTM MISE 50	BRUN Rémy		X	
	Agence régionale de santé	DIGUARDIA Christèle		X	
	IFREMER	ROLLET Claire			J.C. Dubos
	ONEMA Délégation Régionale	LE GALLIOT Benoît		X	
TOTAL PERSONNES PRESENTES ET REPRESENTEES				31	12

Assistaient également :

ARTUR Gwénaél, Fédération de la pêche d'Ille et Vilaine
VACHET Philippe, ONEMA SD35
RONFORT Céline, Syndicat de la Basse Vallée du Couesnon
LE DERF Anne, Cabinet ARES (Avocat)
FILLONNEAU Line, GUN Angèle, SCE
HURVOIS Yvan, AELB
LE ROY Sylvie, SAGE Couesnon
DUPONCHEEL François-Xavier, SAGE Couesnon

Rédaction : LE ROY Sylvie

Principales conclusions de la réunion

La CLE valide les programmes prévisionnels 2012 des contrats territoriaux milieux aquatiques respectivement du Moyen Couesnon et de la Basse Vallée du Couesnon.

La CLE approuve le projet de SAGE (PAGD, Règlement et Evaluation environnementale comportant le tableau de bord) présenté en séance, moyennant les modifications et choix suivants :

↳ **Le Début de la disposition 8 est modifié comme suit** : « La structure porteuse du SAGE réalise pour le compte de la Commission locale de l'eau et en partenariat avec les porteurs de programmes opérationnels et **d'autres organismes comme les chambres consulaires pour les thématiques les concernant...** »

↳ **Disposition 17** : la SAFER est rajoutée parmi les partenaires visés par la disposition

↳ **Le titre de la disposition 18 est modifié comme suit** : Accompagner à une nouvelle orientation de la politique agricole départementale sur le foncier

↳ **La fin disposition 24 est modifiée comme suit** : Il est conseillé d'intégrer dans ces comités des « acteurs de terrain ».

↳ **Complément rajouté à l'évaluation économique** : « A noter : Un certain nombre de coûts ne peuvent être anticipés et évalués à ce stade du projet. Il s'agit ici d'une estimation des coûts directs des actions mais aussi d'aides associées (exemple : mesures agro-environnementales) nécessaires à une compensation économique, notamment pour les exploitations agricoles, de la mise en œuvre de certaines actions du SAGE ».

↳ **Concernant la règle n°2 du règlement** d'interdiction de destruction des zones humides, le choix de la CLE se porte sur la deuxième alternative proposée visant les zones humides de plus de 1000m².

Post-réunion : Par ailleurs, les corrections matérielles suivantes ont été apportées au document :
Règlement – Article 1 – l'objectif stratégique est rédigé comme suit (reprise objectif validé du PAGD) :

« L'objectif global est d'accélérer l'atteinte du bon état écologique

Les deux objectifs stratégiques sont également :

- Renforcer la préservation de l'existant ;
- Renforcer la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, en complétant les actions planifiées au travers des contrats territoriaux et en assurant la cohérence des stratégies définies localement. »

Règlement – Article 3 – l'objectif stratégique est rédigé comme suit (reprise objectif validé du PAGD) :

« L'objectif stratégique est ici de définir et mieux protéger ces milieux représentant notamment le petit chevelu et les zones humides associées. »

Par conséquent, le projet de SAGE est arrêté et peut être soumis à la consultation des assemblées et personnes publiques, en application de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement.



Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du CR sur l'Extranet du SAGE Couesnon. **Ne seront relatés ici que les commentaires principaux issus des discussions ainsi que les résultats des votes et décisions.**

Le quorum des 2/3 des personnes présentes ou représentées étant atteint (43 personnes/55 membres de la CLE), M. Roussel ouvre la séance.

Il rappelle qu'il s'agit de l'aboutissement d'une longue phase d'élaboration, puisque les membres de la CLE sont amenés à se prononcer sur l'arrêt du projet de SAGE, après 5 ans et demi de travail d'élaboration. La CLE va voter à deux reprises : un vote partiel à la majorité simple sur le choix de l'alternative pour la règle relative aux zones humides, une seconde fois à la majorité qualifiée des 2/3 pour l'ensemble des documents du SAGE.

Un point préalable à l'ordre du jour est consacré à la présentation des **programmes prévisionnels 2012 des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques du Bas et du Moyen Couesnon**. M. Roussel rappelle que les programmes pluri-annuels avaient été validés par la CLE mais les financeurs demandent des validations des programmes annuels. Céline Ronfort, technicienne du syndicat de la Basse Vallée du Couesnon qui assure l'animation pour les deux contrats présente le prévisionnel 2012 pour chacun des deux contrats. **Ceux-ci sont validés par la CLE.**

M. Roussel passe ensuite la parole à S. Le Roy qui indique que la présentation des documents du SAGE (PAGD, Règlement et évaluation environnementale incluant le tableau de bord) sera faite de manière globale par Line Fillonneau de SCE, tandis qu'elle-même reviendra sur les points qui ont pu être modifiés depuis la CLE du 07 Février 2012, où la quasi intégralité des documents avait déjà été présentée. Depuis cette CLE, en effet, Anne Le Derf du cabinet ARES est intervenue pour réaliser une analyse juridique du PAGD et du règlement. L'analyse juridique ainsi que le passage en comité de rédaction du 26 avril et du 31 mai et en réunion de bureau le 21 Juin 2012, ont occasionné des modifications et des améliorations dans la rédaction des deux principaux documents.

Enjeu B, Pédagogie et Communication :

M. Février souhaite que la chambre d'agriculture soit mentionnée comme partenaire intervenant pour faire de la pédagogie et communiquer sur les thématiques ayant trait à l'agriculture.

M. Harvey n'est pas favorable à cette demande et considère que d'autres organismes peuvent être impliqués, par conséquent il ne faut pas en nommer un plus que l'autre.

M. Roussel indique qu'il n'est effectivement pas prévu de nommer tous les organismes mais considère que la chambre d'agriculture a un statut particulier.

M. Benoit appuie le fait que s'agissant d'une chambre consulaire, son rôle est majeur et il faut la mentionner.

M. Dubos propose de parler de chambres consulaires dans leur ensemble.

M. Lemaître estime en effet que c'est plus équitable

↳ **Le Début de la disposition 8 est modifié comme suit** : « La structure porteuse du SAGE réalise pour le compte de la Commission locale de l'eau et en partenariat avec les porteurs de programmes opérationnels et **d'autres organismes comme les chambres consulaires pour les thématiques les concernant...** »

Enjeu C1, Qualité de l'eau en nitrates

Objectifs nitrates :

M. Malapert s'interroge sur la façon de mettre en œuvre les objectifs que la CLE fixe en matière de nitrates. Par ailleurs, il indique qu'il est censé représenter les maires alors qu'il n'y a pas eu de débat au niveau de l'association des maires. Aujourd'hui du fait de l'application de la Directive eaux Brutes, son syndicat qui a fermé une prise d'eau pour dépassement de normes se retrouve contraint d'acheter de l'eau à l'extérieur. Sur la Loisanche, où il a encore une prise d'eau, l'eau est à 42 mg/l, et il se demande s'il est bien raisonnable de fixer un objectif à 40 mg/l.

M. Gautier rappelle que l'objectif n'est pas ferme mais est de tendre vers les 40 mg/l. Par ailleurs, il considère que les nitrates dans l'eau sont nécessaires à la vie et que les fortes concentrations n'entraînent aucun problème de santé humaine.

M. Gaultier considère que c'est important pour les consommateurs que l'on puisse continuer de produire de l'eau localement car cela est moins coûteux.

Dispositions 17 et 18 sur le foncier :

M. Février regrette que la SAFER n'apparaisse pas dans les dispositions relatives au foncier. Il s'interroge par ailleurs sur la légitimité du SAGE à travailler sur le foncier et surtout à demander à la CDOA à faire en sorte que la réorganisation foncière soit un outil permettant la protection de l'environnement.

M. L. Dubreil constate que dans son secteur beaucoup de terres acquises par les collectivités restent en friche. Concernant la disposition 16, il souhaiterait si les autres membres de la CLE sont d'accord remplacer l'expression « gestion extensive » par « gestion avec cahier des charges », moins connoté.

Mme Harvey considère qu'il est souhaitable que le SAGE s'intéresse au foncier même si c'est difficile, il s'agit d'un levier important pour modifier le fonctionnement et les pratiques des exploitations.

M. Malapert met garde contre le risque de compromettre la création de zones d'activités.

Mme Le Roy rappelle que le contexte et le sens des dispositions est de lutter contre le morcellement des structures des exploitations agricoles et non de gérer le problème du grignotage des terres agricoles par l'urbanisation. Il s'agit d'une demande de la profession agricole, pour qui c'est difficile de régler les problèmes de parcelles « parkings » et a fortiori d'envisager des conversions de systèmes, s'il n'y a pas suffisamment de terres pâturables autour du siège d'exploitation.

M. Benoit souhaiterait que l'intitulé des dispositions soit modifié pour parler d'accompagnement plutôt que d'orientation de la politique foncière.

Mme le Derf rappelle que ces deux dispositions n'ont aucun caractère réglementaire.

Mme Harvey considère le SAGE comme déjà peu ambitieux. Elle informe que le SAGE de la baie de Saint Brieuc affiche un objectif de 10 mg/l et rappelle qu'elle avait demandé un objectif à 25 mg/l pour le SAGE Couesnon. Le SAGE doit mener l'initiative. Le mot accompagner lui paraît trop faible.

Monsieur Roussel conclut en actant les propositions suivantes :

↳ Le titre de la disposition 17 est maintenu car le mot réflexion n'est pas très fort ; la SAFER est rajoutée parmi les partenaires visés par la disposition.

↳ Le titre de la disposition 18 est modifié comme suit : Accompagner une nouvelle orientation de la politique agricole départementale sur le foncier.

Enjeu Qualité de l'Eau/Phosphore

Disposition 24 :

M. Lemaître se demande quel pouvoir, quel levier a le maire pour intervenir quand les particuliers détruisent des éléments bocagers : inviter les gens à replanter, faire un courrier à la DDTM mais souvent il n'obtient pas de réponse.

Mme Le Derf répond qu'il faut au préalable que l'élément bocager soit classé au titre de la loi paysage dans le PLU. Si c'est le cas, qu'il n'y a pas de déclaration préalable de travaux, il s'agit d'une infraction pénale qui relève du tribunal correctionnel. Mais c'est au maire de piloter et faire constater l'infraction.

M. Malapert rappelle la difficulté à assurer la pérennité du bocage et des filières bois/énergie en Bretagne. Sur son territoire, pour deux hectares plantés, 3 disparaissent encore. Heureusement toutefois que le programme Breizh Bocage permet de réaliser des plantations.

M. Roussel considère que même si ce n'est pas toujours efficace, cela contribue à la pédagogie.

M. Gromellon souhaiterait que les propriétaires fonciers soient mentionnés dans les acteurs terrain.

M. Roussel propose d'enlever toute précision sur les acteurs de terrain plutôt que d'étendre la liste.

La fin disposition 24 est modifiée comme suit : Il est conseillé d'intégrer dans ces comités des « acteurs de terrain ».

Enjeu qualité de l'eau et Pesticides :

Objectifs stratégiques :

M. Guillard se demande s'il est bien raisonnable de se fixer comme objectif 0.1 µg/l/molécule et 0.5µg/l pour l'ensemble des molécules, alors qu'il s'agit de normes fixées pour l'eau potable.

M. Gromellon s'interroge sur le niveau d'harmonisation exigée entre les réglementations de la Manche et de l'Ille et Vilaine.

Mme Le Roy répond qu'aujourd'hui la réglementation à laquelle il est fait référence (d'interdiction de traitement phytosanitaire à moins d'un mètre des points d'eau, cours d'eau et fossés) n'existe qu'en Ille et Vilaine et que cette disposition vise à la voir appliquer aussi dans la partie Manche du SAGE Couesnon.

M. Le Galliot rappelle que les objectifs fixés par le SAGE existent sur tous les bassins versants de la région Bretagne.

M. Roussel conclut que cet objectif a déjà été validé dans le cadre de la stratégie.

M. Guillard souhaite manifester son mécontentement du fait de contrôles réalisés dans les polders au titre de l'arrêté mentionné ci-dessus : selon lui, les agents de la police de l'Eau se sont comportés comme des cow-boys en se déplaçant à 6 ou 7 pour un seul exploitant et arborant leur arme à la ceinture. L'agriculteur qui n'a rien dit sur le moment a réagi ensuite en se disant scandalisé d'être traité comme un criminel.

M. Vachet, dont ce sont les agents qui ont effectué le contrôle rappelle qu'ils n'ont fait qu'appliquer la réglementation en vigueur. Il est de coutume de se déplacer à plusieurs pour couper court à d'éventuelles réactions vives. Quant à l'arme que chaque agent porte à la ceinture, il répond que c'est une obligation lorsqu'ils sont en état de service et qu'il ne viendrait à l'idée de personne de se sentir traité comme un criminel par un gendarme, en cas de contrôle de papier sur une route.



Les échanges se poursuivant entre M. Guillard et M. Vachet, M. Le sous-préfet y met un terme en rappelant qu'en effet, on ne peut reprocher à un agent de l'Etat de faire appliquer la réglementation et de porter son arme et sa tenue de service.

Enjeu Fonctionnalité des cours d'eau

M. Guillard remarque un défaut de représentation du Couesnon à l'aval sur la carte ouvrages.

M. Duponcheel répond que ce défaut a été enlevé sur l'ensemble des cartes sauf sur celle là car la donnée provient des services de l'état et qu'il ne peut la modifier.

Mme Harvey souhaiterait que le problème des plantes envahissantes soit traité aussi dans le cadre des chartes jardinerie.

Mme Le Roy répond que cette proposition avait déjà été retenue et figure à la fin de la disposition 51.

Règle n° 1 d'interdiction d'accès direct du bétail aux cours d'eau

M. Gautier ne comprend pas qu'on interdise l'accès des bêtes au cours d'eau. Les bêtes doivent pouvoir accéder au cours d'eau pour y boire.

Mme Le Roy répond que la nuance est dans le mot « direct ». Il est encore possible d'abreuver les bêtes à partir de l'eau du cours d'eau mais en installant des pompes à museaux par exemple. En revanche, elles n'auront plus le droit de s'abreuver directement.

Mme Le Derf confirme que si les bêtes ont aujourd'hui le droit d'accéder au cours d'eau, le SAGE crée aujourd'hui du droit en instaurant cette règle. Celle-ci a été souhaitée par les membres de la CLE.

Mme Harvey est favorable à cette règle. En effet, le piétinement des cours d'eau par les bêtes occasionne des dommages importants et les agriculteurs de la CLE étaient tous d'accord pour que cette règle soit prise.

M. Boivent confirme que la rédaction résulte de multiples échanges en comité de rédaction et bureau. Il n'y voit par conséquent aucune objection.

Disposition 49 sur la limitation de la création de plans d'eau

M. Malapert prend acte de la disposition visant à limiter la création de plans d'eau sur tout le périmètre du SAGE même s'il n'est pas d'accord.

M. Bertin note que cela peut-être préjudiciable à la création de plans d'eau de loisirs pourvoyeurs d'emplois et d'activités.

M. Coll fait remarquer que le SDAGE est de toute façon assez volontaire sur cette limitation. Le SAGE ne fait que préciser le zonage, celui du SAGE Couesnon étant en effet important.

M. Guillard revient sur la question de l'encadrement des pratiques d'entretien des cours d'eau et la notion de « vieux fond vieux bord » et souhaiterait une certaine souplesse sur le sujet.

Mme Le Roy répond que le SAGE ne prévoit aucune disposition visant à encadrer les pratiques d'entretien des cours d'eau.

Enjeu fonctionnalité des zones humides

Mme Pinard indique que la DREAL et la DDTM rejoignent l'avis de la juriste sur la règle concernant les zones humides. Les services de l'Etat défendent pour leur part l'instauration d'une règle d'interdiction de destruction des zones humides à partir de 1000 m² mais zonée sur les territoires à fort enjeu sur le SAGE, comme par exemple les zones à enjeu nitrates (dépassant les 40 ou les 50 mg/l de nitrates). Si une telle règle n'était pas retenue, les services de l'Etat s'abstiendraient car ne pouvant assurer la sécurité juridique de la règle.

M. Guillard indique ne pas avoir d'avis tranché entre les deux alternatives proposées. Toutefois, il craint qu'en cas de destruction de zones humides par les collectivités, les mesures compensatoires se fassent toujours sur les terres agricoles. Il s'interroge à ce propos sur le niveau de compensation exigée : multipliée par 1, par 2 ou par 10 la surface.

Mme Le Roy rappelle que c'est le SDAGE qui fixe les conditions de compensation en cas de destruction des zones humides : même surface restaurée ou recréée si elle a lieu dans le même bassin versant et si la zone humide qui en résulte a les mêmes fonctionnalités ; multipliée par deux dans le cas contraire. Ici la règle du SAGE ne vient que donner sa préférence pour une compensation dans le même bassin versant et pour retrouver le même niveau de fonctionnalité et ne surenchérit pas.

M. Le Galliot confirme que le SAGE n'allant pas plus loin, c'est le SDAGE qui s'applique dans tous les cas.

M. Guillard considère qu'on protège trop les zones humides et que l'espace agricole est menacé.

M. Le Galliot répond que le niveau de compensation à 200% du SDAGE est justement de nature à dissuader la destruction de zones humides.

Il informe que le préfet a signé une note indiquant que les services de l'Etat sont favorables à l'instauration d'une règle de non destruction des zones humides dès le 1^{er} m² à condition de prouver qu'il y a un impact cumulé de la destruction de ces zones : ainsi le SAGE Rance a voté une règle interdisant la destruction de zones humides dès le 1^{er} m², celui de Saint Brieuc prépare une règle d'interdiction à partir de 500 m².

M. Vachet indique que par ailleurs, le juriste de l'ONEMA considère que l'argument juridique consistant à dire que l'on ne peut pas interdire en dessous de 1000m² parce que l'article R212-47 du CE qui encadre l'écriture du SAGE ne permet d'invoquer les impacts cumulés que pour les rejets et les prélèvements et donc ne concerne pas les zones humides, ne lui paraît pas justifié car il n'est pas précisé que les notions de rejet et prélèvement sont faites en référence à la nomenclature loi sur l'eau annexée à l'article R214-1 CE, alors que cette mention apparaît explicitement dans le b) du même article.

M. Guillard regrette que les propriétaires fonciers ne soient pas associés à la démarche, car ils sont les premiers concernés par les mesures sur les zones humides.

Mme Le Roy répond qu'il y a un représentant de la propriété foncière rurale désigné à la CLE mais qu'il n'a jamais été présent.

M. Roussel rappelle que les zones humides ont été identifiées dès le 1^{er} m².

M. Malapert rappelle qu'une charte foncière a été signée au niveau régional pour limiter l'expansion urbaine sur les terres agricoles.

Mme Harvey constate que pas loin d'ici les zones humides disparaissent année après année. Les terres agricoles sont remblayées petit à petit. Elle est favorable à une règle d'interdiction dès le 1^{er} m². Par ailleurs, il faut savoir faire confiance à la police de l'eau pour faire appliquer intelligemment la règle.

Mme Ronfort demande sur la base de quel inventaire la règle s'appliquerait.

Mme Le Roy répond que pour la règle dès 1^{er} m², c'est l'inventaire des zones humides validé par la CLE qui fait foi.

M. Gromellon considère que 1000m², c'est peu, ça correspond à 1/6^e de terrain de foot et se dit favorable à la règle à partir de 1000 m².

M. Aubin indique qu'il y avait un consensus au bureau pour mettre en place une règle sur les zones humides.

M. Boivent affirme que les maires sont plus sensibles au choix qui sera fait par la CLE car c'est à eux de porter le message auprès des citoyens et des acteurs de terrain. Personnellement, il est considéré qu'il faut être modéré dans les choix et se dit favorable à une règle à partir de 1000 m².

Mme Harvey répond qu'il faut rassurer les élus, dans la mesure où la règle prévoit une exception pour les Déclarations d'Utilité Publique.

Mme Le Derf précise que la notion de DUP et de DIG n'est pas faite en référence au Code l'Urbanisme mais dépend du Code de l'Environnement. Les DUP et DIG auxquelles il est fait référence ne traitent que des travaux d'amélioration des cours d'eau (dans le cadre notamment des CTMA).

M. Février indique que pour l'extension de fosses ou fumières, en général situées dans les points bas du bassin versant, les agriculteurs peuvent être amenés à détruire des zones humides de moins de 1000 m², par conséquent il se dit favorable à la règle à partir de 1000 m².

M. Vachet rappelle que la règle d'interdiction de drainage et de zones humides du programme d'action Directives Nitrates vise les agriculteurs et les non agriculteurs mais qu'elle est sur ce dernier point fragile juridiquement. Par conséquent, reprendre cette règle dans le règlement du SAGE c'est la renforcer d'un point de vue juridique. De plus, les zones humides sont déjà fortement dégradées sur le bassin versant.

Mme Artur considère qu'on a « monté une marche » avec les inventaires de zones humides : ceux-ci couvrent tout le territoire du SAGE et ont été réalisés dans la concertation ; les acteurs de terrain, y compris les propriétaires dans certains cas, se sont bien impliqués dans la démarche, quelquefois aussi en faisant bouger de quelques mètres les limites des zones humides pour mieux coller à la réalité. Il serait dommage que cette démarche précise ne soit pas valorisée par la mise en place de la règle dès le 1^{er} m².

M. Dubreil considère aussi que les inventaires se sont déroulés correctement. Il constate par ailleurs que sur la Loisanche, certains procèdent à des remblaiements petit à petit à moins de 1000m² et quand il appelle la police de l'eau, celle-ci répond qu'elle ne peut intervenir parce que les surfaces concernées sont trop petites. Il faut montrer de la volonté en instaurant une règle d'interdiction dès le 1^{er} m².

M. Coll considère que les deux alternatives sont ambitieuses.

M. Benoit regrette qu'en France, on veuille toujours être plus rigoureux que dans les autres pays européens et s'imposer des contraintes. Il pense qu'entre l'instauration d'une disposition et celle d'une règle dès le 1^{er} m², il faut s'en tenir à la règle à partir de 1000m².

M. Roussel soumet les deux alternatives au vote :

- 19 personnes présentes et représentées sont favorables à la règle à partir de 1000 m².
- 11 personnes présentes et représentées sont favorables à la règle dès le 1^{er} m².

Le choix se porte donc sur la règle à partir de 1000m².

Commentaires : les représentants des services de l'Etat à l'exception de l'ONEMA s'abstiennent. M. Malapert s'abstient car il considère que c'est à régler dans le cadre des PLU.

Evaluation économique :

Monsieur Guillard considère que l'évaluation économique ne rend pas compte de toutes les pertes de revenus pour le secteur agricole.

Mme Le Roy indique que les coûts pris en compte pour le secteur agricole sont les coûts d'accompagnement des agriculteurs mais qui sont pris en charge par les collectivités et les coûts de Mesures agro-environnementales qui sont censées compenser la perte de revenu de l'agriculteur.

M. Guillard répond que tout n'est jamais compensé.

Mme Fillonneau propose de rajouter un commentaire dans ce sens dans l'évaluation économique. Elle la rédige comme suit après la réunion :

👉 **Complément rajouté à l'évaluation économique** : « A noter : Un certain nombre de coûts ne peuvent être anticipés et évalués à ce stade du projet. Il s'agit ici d'une estimation des coûts directs des actions mais aussi des aides associées (exemple : mesures agro-environnementales) nécessaires à une compensation économique, notamment pour les exploitations agricoles, de la mise en œuvre de certaines actions du SAGE ».

Post-réunion : Par ailleurs, les corrections matérielles suivantes ont été apportées au document :

Règlement – Article 1 – l'objectif stratégique est rédigé comme suit (reprise objectif validé du PAGD) :

« L'objectif global est d'accélérer l'atteinte du bon état écologique

Les deux objectifs stratégiques sont également :

- Renforcer la préservation de l'existant ;
- Renforcer la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, en complétant les actions planifiées au travers des contrats territoriaux et en assurant la cohérence des stratégies définies localement. »

Règlement – Article 3 – l'objectif stratégique est rédigé comme suit (reprise objectif validé du PAGD) :

« L'objectif stratégique est ici de définir et mieux protéger ces milieux représentant notamment le petit chevelu et les zones humides associées. »

Après la fin de la présentation des documents, M. Roussel soumet ensuite le projet de SAGE à validation (la majorité des 2/3 est requise pour ce vote) :

- 38 personnes présentes ou représentées votent pour le projet de SAGE présenté.
- 3 personnes s'abstiennent : M. Guillard (CA50), Mme Harvey (La Passiflore), M. Giovanni (Eaux et Rivières de Bretagne)

Par conséquent, le projet de SAGE est arrêté et peut être soumis à la consultation des assemblées et personnes publiques, en application de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement :

- Le Préfet responsable de la procédure d'élaboration du schéma ;
- les préfets de département concernés par le SAGE en tant qu'autorités environnementales, compétence qu'ils exercent conjointement ;
- les Conseils Généraux concernés,
- les Conseils Régionaux concernés,
- les Chambres Consulaires, c'est-à-dire les Chambres d'Agriculture, les Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers,
- les communes situées dans le périmètre du SAGE,
- les groupements de communes (EPCI, SYNDICAT...) « *compétents* », c'est-à-dire les groupements qui ont une compétence dans le domaine de l'eau,

- l'établissement public territorial de bassin, s'il existe,
- le comité de bassin intéressé
- le syndicat mixte de gestion du parc naturel régional, s'il existe (art. R.333-15 CE) ;
- le Parc national, s'il existe
- le comité de gestion des poissons migrateurs (6ème du R. 436-48 CE).

M. Malapert indique avoir voté « pour » par solidarité avec les autres élus. M. Guillard indique s'abstenir notamment du fait du contexte agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Roussel remercie les membres présents et les invite à partager un verre.

Le Président,



Marcel ROUSSEL



PROCES VERBAL DE DELIBERATION

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Jeudi 20 décembre 2012

Ordre du jour

- Présentation des résultats de la phase consultation du SAGE Couesnon
- Présentation des bilans 2012 et des programmes prévisionnels 2013 des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques Haut Couesnon, Loisanse Minette, Moyen Couesnon et Basse Vallée du Couesnon
- Présentation des questions importantes du futur SDAGE Loire Bretagne

COLLEGE	ORGANISME	NOM	FONCTION	Présent	Excusé/pouvoir à
	Conseil Régional de Bretagne	ROUGER Marie-Pierre	Cinquième vice-présidente chargée des lycées et de la qualité du bâti		
	Conseil Régional de Basse-Normandie	HEURGUIER Frédérique	Membre de la Commission permanente du CR BN		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	COUET Christian	Conseiller Général de Pleine Fougères		
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	RAULT Henri	Conseiller Général d'Antrain		X
	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	BENOIT Thierry	Conseiller Général de Fougères-Sud		
	Conseil Général de la Manche	GROMELLON Jacques	Conseiller Général de Pontorson - Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ROUSSEL Marcel	Maire de Billé - Président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MOREIRA Albina	Conseillère Municipale de Fougères		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GUYOT René	Conseiller Municipal d'Antrain	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	MALAPERT Jean	Maire de Montours - Vice-président de la CLE		X
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET Didier	1er adjoint au maire de Baillé	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GAUTIER Pierre	Maire de Romagne. Vice-président de la CLE	X	
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	PEPIN André	Conseiller Municipal de La Fontenelle	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Tiercent		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SEMERIE Liliane	Conseillère Municipale de Tremblay - Vice-présidente de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	CARNET Marcel	Adjoint au Maire de St Marc sur Couesnon		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	LEMAITRE André	Maire de Parigné	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BEAUCE Marie-Louise	Maire de la Chapelle-Janson	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	ANGENARD Jean-Claude	Conseiller Municipal de Luitré	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	BOURGES Daniel	Conseiller municipal de Rimou	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	GORE Abel	Maire de Sougéal. Vice-président de la CLE	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SOURDIN Marie-Françoise		X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	SAUDRAIS Roger	Adjoint au Maire de Javené	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON Hubert	Adjoint au Maire de Lécousse	X	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	DALLE Pascal			
	Représentants des Maires de la Manche	THOURY Michel	Maire de St James	X	
	Représentants des Maires de la Manche	LEHUREY Philippe	Maire de Villiers le Pré		
	Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères	DUBREIL Louis	Maire de St Brice en Cogles		
	Syndicat Mixte "Baie du Mont St Michel"	LEMETAYER Claude	Adjoint au Maire de Pontorson		
Représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	FEVRIER André		X	
	Chambre d'Agriculture de la Manche	GUILLARD Bernard			
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères	LEPRIEUR Louis		X	
	Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	AUBIN Jean			
	Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	CLEMENCEAU Richard			
	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	BERTIN Joël			
	Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	HURTAUD Rémy			
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais	LEFEUVRE Jean-Yves			J. Boivent
	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT Joseph	Président	X	

	Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon	BICHON Vincent	Président	X	
	Syndicat de la propriété rurale	DE PLUVIE Philippe			
	UFC-Que choisir	GAULTIER Jean-Michel			
	Association Bretagne Vivante - SEPNB	DESDOIGTS Jean-Yves		X	
	Association Eau & Rivières Délégation Ille-et-Vilaine	GIOVANNI Richard	Conseiller / Administrateur	X	
	Association La Passiflore	HARVEY Mathilde	Secrétaire adjointe	X	
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	DREAL Service de Bassin Loire-Bretagne	GITTON Claude			
	DREAL Bretagne	COLL Thibault		X	
	Sous-préfecture de FOUGERES-VITRE	GAUTHIER Guy			
	Sous-préfecture d'AVRANCHES	GIRAUD Jean-Marc			
	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	DUBOS Jean-Claude		X	
	DDTM MISE 35	PINARD Martine		X	
	DDTM MISE 50	BRUN Rémy			X
	Agence régionale de santé	PILARD Marie-Agnès			X
	IFREMER	ROLLET Claire			X
	ONEMA Délégation Régionale	LE GALLIOT Benoît			X

Assistaient également :

TURMEL Jean Louis, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères

CARNET Jean Pierre, Chambre d'Agriculture de la Manche

ARTUR Gwénaél, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Ille et Vilaine

MAUDET Samuel, ONEMA 35

DELLINGER Muriel, Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon

SOURDIN Nicolas, Syndicat Intercommunal de la Loisanse Minette

LE ROY Sylvie, SAGE Couesnon

DUPONCHEEL François-Xavier, SAGE Couesnon

Rédaction : LE ROY Sylvie

Délibération de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon lors de sa session du 20 Décembre 2012, présidée par Monsieur Marcel ROUSSEL

Vu le projet de SAGE COUESNON arrêté par délibération de la CLE en date du 12 juillet 2012,

Vu le recueil des avis des personnes publiques consultées,

Vu l'article L.212-6 du Code de l'environnement lequel prévoit que :

« La commission locale de l'eau soumet le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux à l'avis des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin ainsi que du comité de bassin intéressés. Hormis celui du comité de bassin, ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

Le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du présent code. A l'issue de l'enquête, le schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des observations, est approuvé par le représentant de l'Etat dans le département et son arrêté d'approbation est publié. Le schéma est tenu à la disposition du public. »

Vu la présentation des résultats faite en séance de la phase de consultation du SAGE Couesnon,

Vu le tableau de synthèse des avis émis et des observations faites pendant la consultation, annexé à la présente délibération,

Vu le procès-verbal de séance annexé à la présente,

Après examen des réponses reçues dans le cadre de la consultation des assemblées et personnes publiques (du 1^{er} août au 30 novembre 2012 + avis des comités de bassin Loire Bretagne et Seine Normandie mi-décembre) (cf compte rendu de réunion ci-joint), les membres de la CLE présents ou représentés valident à l'unanimité moins une abstention, les réponses faites aux personnes publiques ayant émis un avis défavorable ou des réserves au projet de SAGE arrêté le 12 Juillet 2012, telles qu'elles sont libellées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ils valident à l'unanimité moins une abstention, les modifications suivantes apportées au projet de SAGE arrêté par la CLE 12 Juillet 2012, suite à la prise en compte de certaines observations des assemblées et personnes publiques consultées et suite à une erreur matérielle repérée dans le projet arrêté :

PAGD :

- Rappel de l'Etat des Lieux, partie Loisirs liés à l'Eau (p.18) : **La base de loisirs de Mézières sur Couesnon sera mentionnée** compte tenu de son activité de canoë Kayak.
- Chapitre D, relatif à la fonctionnalité des cours d'eau : **le numéro de la carte de la disposition 46 « Prioriser les actions « continuité » » qui apparaît également en illustration à la page suivante est le 10 et non le 9.**
- La disposition 80 est désormais rédigée comme suit :



Disposition 80 : Mieux connaître les flux de nitrates et l'état d'eutrophisation de la baie

- l'Inter-SAGE Baie du Mont Saint Michel met en place dès 2013 le réseau de mesures de flux de nutriments à l'exutoire des principales rivières de la Baie du Mont Saint Michel et réalise une étude sur l'état d'eutrophisation de ladite baie. Elle organise ensuite la concertation pour la définition d'objectifs cohérents et partagés, notamment de réduction de flux de nitrates entre les 4 SAGE de la Baie du Mont Saint Michel. Une présentation des résultats sera faite annuellement auprès de la CLE
- Le tableau de bord est intégré dans le PAGD

Règlement :

- Rajout d'une exception à la règle 1 : « Cette règle ne s'applique pas dans les marais de Sougeal où les modalités d'accès direct aux cours d'eau seront définies dans le cadre du plan de gestion »

Evaluation environnementale :

- Le tableau de bord est retiré de l'évaluation environnementale

Résultats du vote :

Nombre de membres de la CLE : 55

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 1

Nombre de votants : 27

Favorable : 26

Abstention : 1

Défavorable : 0

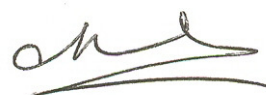
La CLE après avoir entendu,

- Valide, à l'unanimité moins une abstention, les modifications apportées au projet de SAGE arrêté par la CLE le 12 juillet 2012
- Décide de transmettre le projet de SAGE ainsi modifié au Préfet d'Ille-et-Vilaine, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE, afin qu'il le soumette à enquête publique,
- Précise que le projet de SAGE modifié sera tenu à la disposition du public au siège de l'Association du Bassin du Couesnon (Fougères Communauté, Parc d'activités de l'Aumallerie, 35 133 LA SELLE EN LUITRE) et mis en consultation sur le site internet du SAGE Couesnon dès que les modifications auront été intégrées et, en toute hypothèse, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Fait à La Selle en Luitré,

le 07 Janvier 2012

Certifié conforme,



Le Président, Mr Roussel



Email : cellule.animation@sage-couesnon.fr
Tel : 09 71 42 34 92

